Le Poinçonnet en Berry

PLAN MERCREDI

PEDT
Le Poinçonnet
Projet Éducatif de Territoire

Informer
partager
écouter
accompagner
parentalité

Sommaire :

I. Le contexte et les enjeux du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

a) Une politique Petite Enfance - Enfance - Jeunesse déjà existante : du Projet Éducatif Local au Projet Éducatif de Territoire, quinze années d'expérience.
b) 2025/2028 : un PEDT qui s'enrichit de son expérience. *« Être au plus près du contexte territorial existant et à venir »*.

II. Les étapes de la construction du PEDT 2025/2028
III. Le diagnostic du territoire
IV. Les orientations et les objectifs pédagogiques 2025/2028
V. L'offre éducative au Poinçonnet de 3 mois à 25 ans
VI. L'articulation du PEDT avec les différents dispositifs existants

a) Avec la Convention Territoriale Globale
b) en coordination avec le Plan Mercredi
c) Des projets et des actions croisés entre les différents acteurs.

c) Le conventionnement avec la FOL 36
d) La Maison des familles : un espace conçu pour les familles, orienté vers la création d'un guichet unique
e) Une coordination assurée par la Direction des Services Éducation, Sport et Vie associative

VII. Les rythmes éducatifs

a) L'organisation de la semaine scolaire au Poinçonnet
b) Une articulation entre les différents services périscolaires

VIII. L'évaluation du PEDT

a) Par les différents partenaires du PEDT
b) Le pilotage et la coordination du PEDT

I. Le contexte et les enjeux du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

a) Une politique Petite Enfance - Enfance - Jeunesse déjà existante : du Projet Éducatif Local au Projet Éducatif de Territoire, quinze années d'expérience.

Le Projet Éducatif Local (PEL), mis en place entre 2010 et 2013, avait pour objectif de concrétiser, valoriser et mettre en œuvre la politique Enfance-Jeunesse de la ville du Poinçonnet.

Ce projet répondait à plusieurs enjeux majeurs :

- Permettre une vision à moyen terme et planifier des stratégies d'investissement adaptées.
- Informer les familles sur les modalités de prise en compte des besoins et attentes de la jeunesse dans leur cadre de vie.
- Orienter les acteurs éducatifs en leur fournissant un cadre de référence pour développer leurs actions en cohérence avec les grandes orientations du projet.
- Favoriser une cohérence éducative entre les différents intervenants, tout en harmonisant les pratiques, les ressources et les coûts.

Le PEL a ensuite évolué vers le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), prévu sur une durée de trois ans, tout en conservant la dynamique initiée précédemment. Il a notamment renforcé les liens entre les trois piliers éducatifs que sont la Famille, l'École et les Acteurs du Temps Libre.

L'élaboration du PEDT a reposé sur une démarche participative impliquant élus, représentants de parents d'élèves, directeurs et enseignants des écoles, personnels des structures éducatives ainsi que des partenaires institutionnels tels que l'Inspection Académique, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Lors de sa première phase de mise en œuvre (2014-2017), le PEDT, piloté par un comité dédié, a permis la mise en place, l'ajustement et l'évolution des actions en tenant compte de l'ensemble des besoins des enfants âgés de 3 à 18 ans, tant sur les plans scolaire, familial que périscolaire.

Le PEDT 2017-2020 a ensuite élargi son champ d'action en incluant les enfants de 3 mois à 18 ans. Cette tranche d'âge a été maintenue dans le PEDT 2021-2024, renouvelé pour l'année 2025 afin d'intégrer les enseignements issus de l'Analyse des Besoins Sociaux menée sur le territoire du Poinçonnet.

Le PEDT 2025/2028 couvre la tranche d'âge de 3 mois à 25 ans

b) 2025/2028 : un PEDT qui s'enrichit de son expérience. « Être au plus près du contexte territorial existant et à venir ».

Le PEDT 2025/2028 s'appuie sur l'évaluation du dernier PEDT à travers ses 5 grandes orientations :

- Construire un cadre respectueux et respecté
- Affirmer des valeurs citoyennes
- Promouvoir une cohabitation harmonieuse entre tous : « vivre ensemble »
- Grandir dans des actions solidaires et d'entraide
- Renforcer l'autonomie et la responsabilisation de chacun

Soutenu par l'Analyse des Besoins Sociaux et son plan d'action, le PEDT 2025-2028 s'inscrit dans une démarche articulée autour de quatre grandes orientations.

- **Orientation stratégique 1 :** Promouvoir le vivre ensemble par une éducation inclusive et équitable où chaque public peut s'épanouir pleinement.

- **Orientation stratégique 2 :** Intégrer la dimension environnementale et la transition écologique dans une posture éducative globale visant à former des citoyens éclairés et responsables face aux enjeux environnementaux et climatiques.
- **Orientation stratégique 3 :** Renforcer les actions collaboratives et partenariales pour une approche éducative transversale et cohérente afin de développer une synergie entre les différents acteurs éducatifs et les partenaires locaux.
- **Orientation stratégique 4 :** Créer une dynamique collective autour du parcours éducatif afin de garantir une continuité éducative de manière adaptée aux besoins des publics accueillis et de leurs familles.

Les stratégies mises en œuvre s'appuient sur des démarches de démocratie participative, notamment par la création de groupes de travail représentatifs. Ces instances ont pour vocation de proposer, co-construire et faciliter la prise de décision des élus. L'enjeu central réside dans la recherche d'une organisation collective adaptée, au plus près des besoins et des contraintes de l'ensemble des acteurs impliqués.

II. Les étapes de la construction du PEDT 2025/2028

31 mai 2023 : Rencontre COPIL

Objectifs :

- Ateliers d'évaluation « Qu'avons-nous réussi au regard des orientations du PEDT ? »
- Evaluation de l'offre éducative

15 janvier 2025 : groupe de travail avec les élus de la majorité.

Objectifs :

- Suite à l'évaluation du précédent PEDT et au regard du plan d'action de l'ABS, **"Aidez-moi à identifier vos priorités en matière de politique éducative pour votre territoire."**
- Définition du cadre du futur COPIL
- Détermination de la tranche d'âge prise en compte par le PEDT

2 avril 2025 : Rencontre COPIL - mise en place d'ateliers collaboratifs

Objectifs :

- Définition des enjeux et objectifs en lien avec les orientations de la politique éducative de la ville
  - **AIDEZ-NOUS à définir les enjeux en faveur des publics accueillis en lien avec cette orientation**
  - **AIDEZ-NOUS à définir les objectifs pour les professionnels en lien avec cette orientation**

28 mai 2025 : Restitution des évaluations PEDT 2021/2025 à la SDEJS

11 juin 2025 : rencontre COPIL

Objectifs :

- Restitution et validation des enjeux et des objectifs pédagogiques 2025/2028
- Présentation de l'offre éducative 2025/2026

19 juin 2025 : Délibération du Conseil Municipal pour le PEDT 2025/2028

27 juin 2025 : Retour de la convention et du PEDT à la SDEJS

III. Le diagnostic de territoire.

Source : ANATER : Rapport d'analyse ABS

Tableau de bord sociodémographique

Evolution de la population

5 836 habitants sur la commune en 2020

Une stabilité qui s'observe depuis 2009

L'évolution la plus faible d'une période à l'autre depuis la période 1982/1990

Evolution de la population communale depuis 1968 - Source INSEE

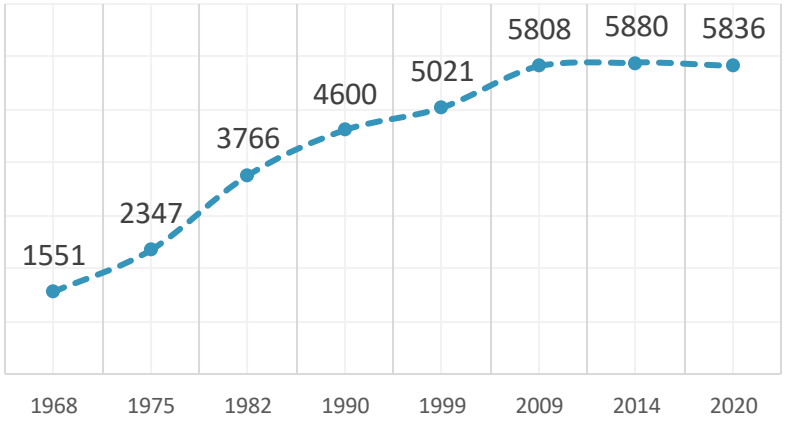

Taux d'évolution annuel de la population 2014-2020 - Source INSEE

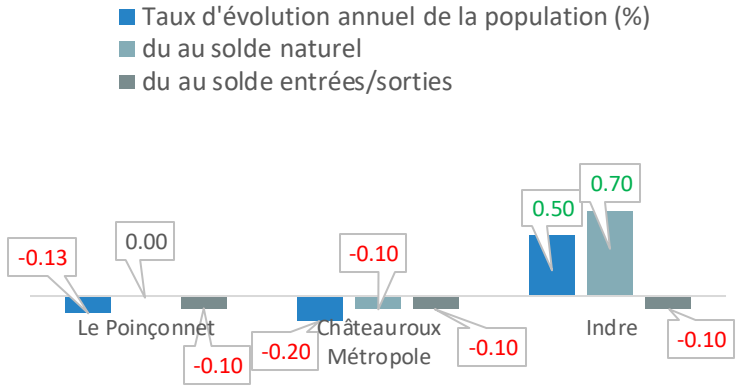

Structure de la population par tranche d'âge en 2020 : Comparaison Commune/Châteauroux Métropole- Source INSEE

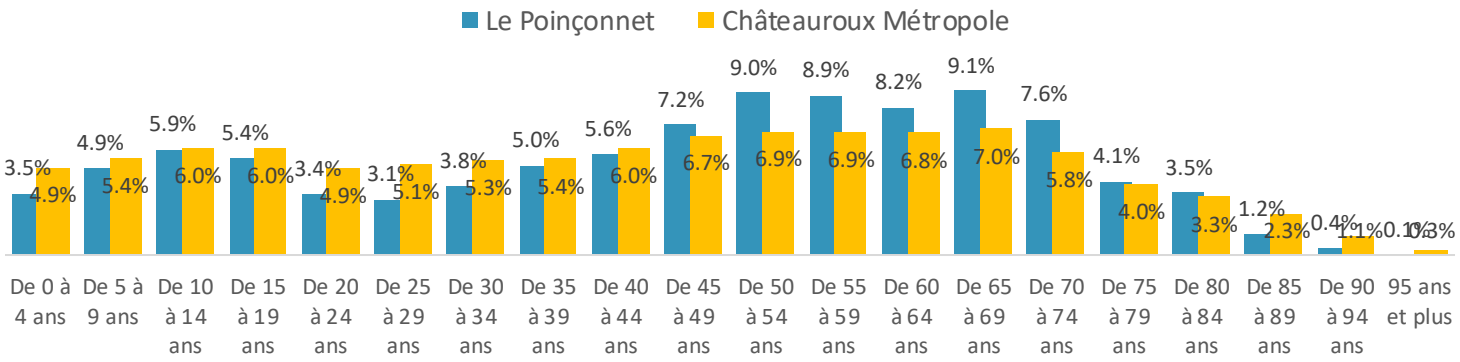

Répartition de la population selon le genre (%) en 2020 - Source INSEE

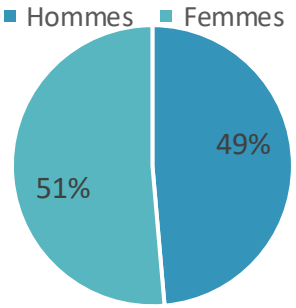

A retenir

- La population communale est stable depuis 2009
- Le taux d'évolution annuel de la population est négatif sur la période 2014-2020 (-0,13%) ; le solde naturel nul n'a pas compensé le solde migratoire nettement négatif. Autrement-dit, sur la période, le territoire n'a pas été très dynamique d'un point de vue démographique et n'a pas attiré de nouveaux arrivants permettant de compenser les départs.
- En termes de nomenclature de la population, la commune, comparée à Châteauroux Agglomération, se démarque par une très forte représentation des 50-75 ans et par une sous-représentation des enfants et jeunes de moins de 30 ans.

Les 75 ans et plus

540 habitants de 75 ans et plus en 2020

Une hausse de +33,3% comparé à 2014 soit 135 habitants supplémentaires

Les 75 ans et + représentent 9,3% de la population communale

36% d'entre eux vivent seuls soit 169 personnes (42,5% en France)

Evolution en nombre et en % selon les classes d'âge des 75 ans et plus sur la commune - Source INSEE

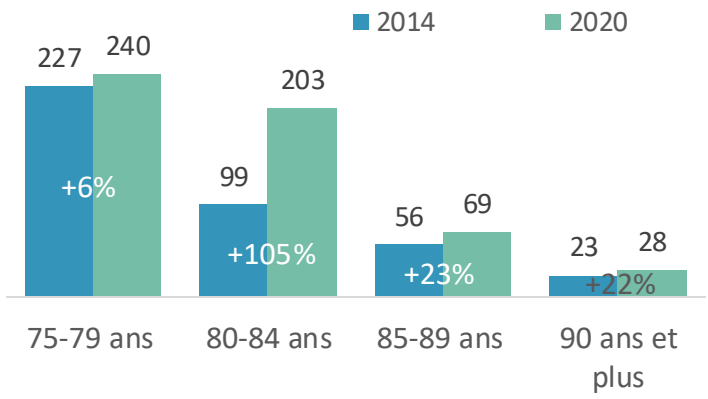

Evolution de l'indice de vieillissement 2014-2020 - Source : INSEE

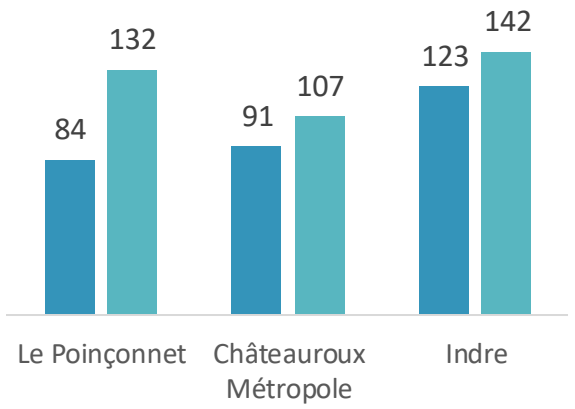

Répartition des 75 ans et plus par tranche d'âge (%) - Source INSEE

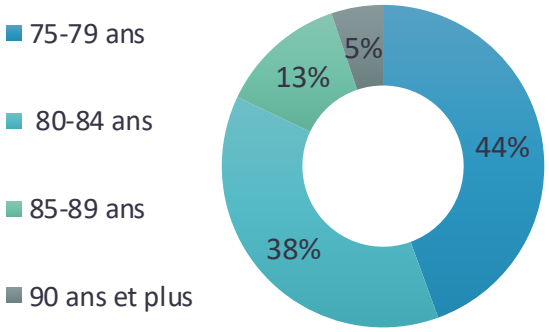

Répartition des 65 ans et plus de la commune par classe d'âge en 2020 - Source INSEE

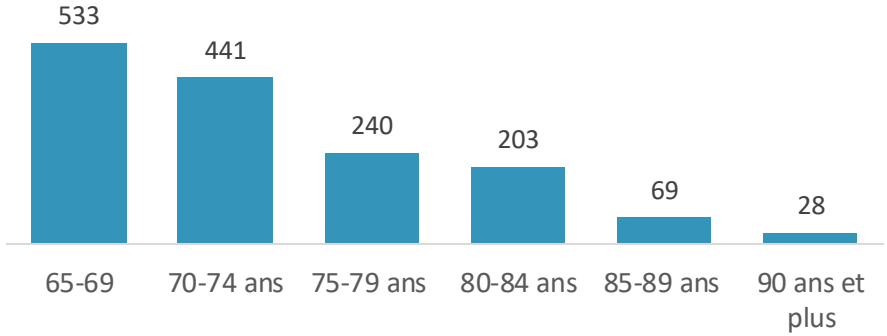

L'indice de vieillissement est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 65 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et + et les – de 20 ans sont présents à peu près dans les mêmes proportions sur un territoire ; plus l'indice est faible et plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

A retenir

- Une tendance au vieillissement de la population. En 2020, l'indice de vieillissement était de 132 soit 132 habitants de 65 ans et + pour 100 jeunes de moins de 20 ans. L'indice n'était que de 84 en 2014. La population poinçonnoise est proportionnellement plus âgée que celle de Châteauroux Métropole par exemple.
- Toutes les classes d'âge après 75 ans ont observé une hausse des effectifs entre 2014 et 2020 et en particulier après 80 ans (122 personnes supplémentaires.
- Cette hausse des plus de 75 ans induit déjà un principe de vigilance renforcée voire déjà des enjeux de prise en charge concernant les problématiques de perte d'autonomie et d'isolement social pour les personnes seules.
- Cette tendance est appelée à durer et même à s'accentuer dans les 15 prochaines années, les 65-74 ans étant sur-représentés dans la population municipale.

Les moins de 20 ans

1 144 habitants de moins de 20 ans en 2020

Les – de 20 ans représentent 19,6% de la population communale

Une baisse de -14% par rapport à 2016 soit 185 jeunes en moins

Nombre de moins de 20 ans vivant sur la commune selon les classes d'âges en 2014 et 2020- Source INSEE

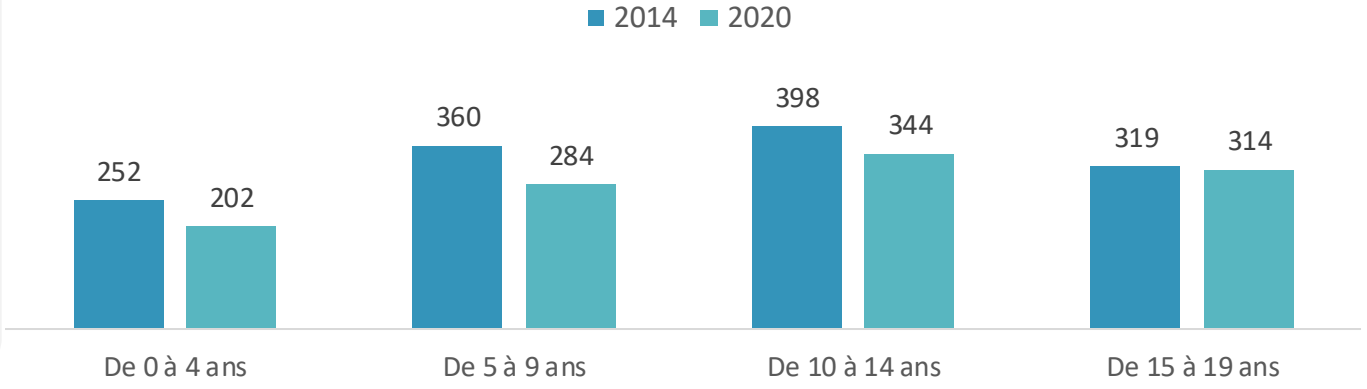

Evolution de l'indice de jeunesse depuis 1999

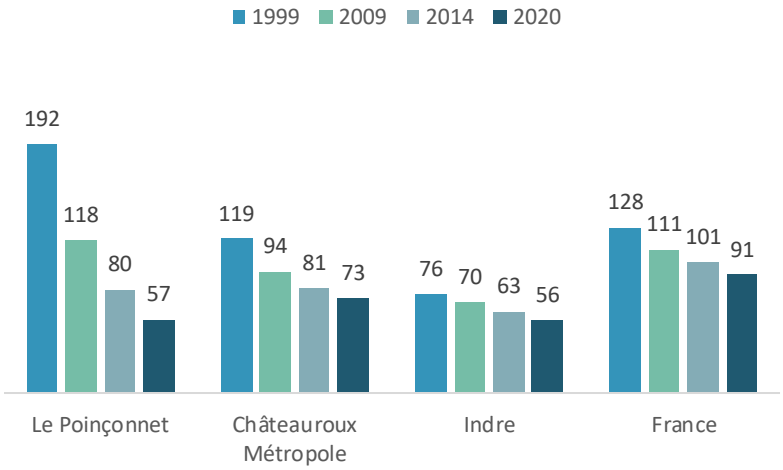

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et + et les – de 20 ans sont présents à peu près dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est fort et plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est faible plus il est favorable aux personnes âgées.

Répartition des - de 20 ans selon les classes d'âge en 2020 - Comparaison Le Poinçonnet/Châteauroux Agglomération -Source INSEE

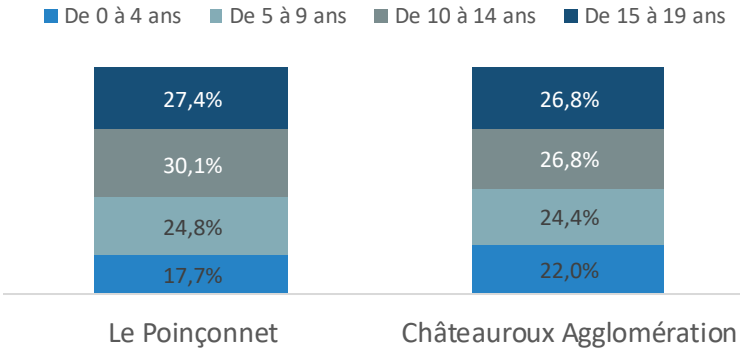

A retenir

- La représentation des – de 20 ans dans la population locale a baissé entre 2020 comparé à 2014 (19,6% contre 22,6%).
- L'indice de jeunesse a de fait baissé et ceci de façon significative depuis 1999 ce qui fait écho au vieillissement global de la population constaté dans la page précédente. La forte baisse s'observe aussi sur Châteauroux Métropole mais de façon nettement moins marquée.
- En termes de composition selon les classes d'âge, les moins de 5 ans sont sous-représentés par rapport à ce que l'on observe sur l'agglomération (17,7% contre 22%).

Les revenus des ménages

Le revenu fiscal moyen est de 34 868€ sur la commune en 2021

- Le montant moyen des pensions et retraites est de 29 736€
- 60,7% des foyers fiscaux sont imposés

Revenus 2021 – Source ministère des Finances	Revenu fiscal moyen de référence des foyers fiscaux	Part des foyers fiscaux imposés	Revenu fiscal moyen de référence des foyers fiscaux imposés
Le Poinçonnet	34 868 €	60,7%	27 844 €
Châteauroux	22 250 €	40,1%	15 063 €
Indre	23 155 €	39,6%	14 722€

Evolution du revenu fiscal moyen de référence des foyers fiscaux - Source Ministère des Finances

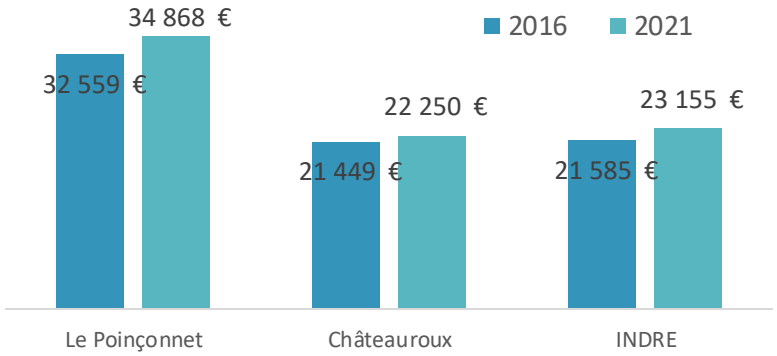

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020

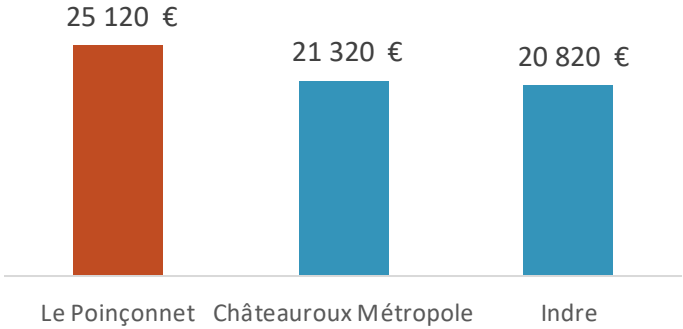

Evolution du montant moyen des pensions et retraites - Source Ministère des Finances

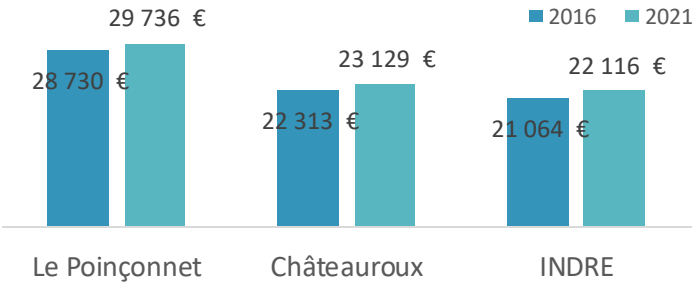

A retenir

- Des revenus fiscaux moyens qui sont très au-dessus de ceux de l'agglomération et du département de l'Indre avec des écarts significatifs (12 000€ environ). 60,7% des foyers fiscaux sont imposés au Poinçonnet contre seulement 40% à Châteauroux et dans l'Indre.
- Le constat est identique concernant les pensions et retraites même si les écarts sont moins marqués (6 000 euros environ).
- La médiane du revenu disponible par unité de consommation* se situe à 25 120€ alors qu'elle n'est que de 21 000€ sur l'agglomération et le département.
- Ces niveaux de revenus vont aussi logiquement de pair avec le prix de l'immobilier observé sur la commune qui est le plus important de l'agglomération voire du département : 1 693€ en moyenne du m², contre 1 585€ à Châteauroux, 1 596€ à Saint-Maur ou 1 552€ à Déols par exemple.
- Si ces spécificités induisent probablement moins d'enjeu d'accompagnement d'habitants en situation de précarité économique, tout le monde n'a pas des revenus significatifs sur la commune et il existe des habitants aux revenus modestes (Cf. Page suivante).

**L'unité de consommation sert à comparer les niveaux de vie de ménages de tailles différentes. On ne vit pas de la même façon avec 1 500€ par mois seul ou à cinq. L'Insee utilise les valeurs suivantes : le 1er adulte vaut une part entière (donc une UC), les autres personnes de 14 ans ou + valent 0,5 part, les enfants de - de 14 ans 0,3 part. Concrètement, un couple ayant 1 500€ de revenus à un niveau de vie équivalent à celui d'une personne seule qui touche 1 000€ car 1 500€ est équivalent à 1 000€ multipliés par 1,5 part (une part pour le premier adulte, 0,5 pour le second).*

La précarité

150 allocataires à bas revenus* sur la commune fin 2021

292 personnes concernées par les bas revenus

Le taux de pauvreté* sur la commune était de 5% en 2020 (14% dans l'Indre)

Les allocataires à bas revenus (Source DataCAF)

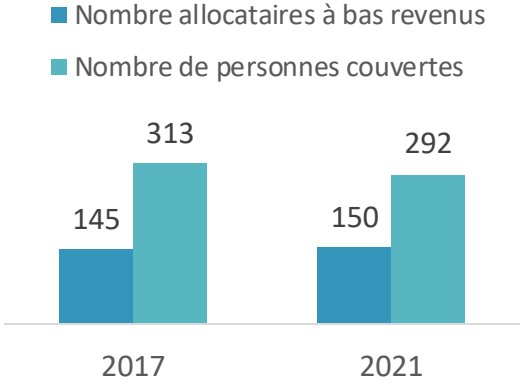

Part des prestations dans les ressources des foyers allocataires – Source DataCAF	Allocataires dont les ressources sont constituées à 50% de prestations CAF 31/12/2019	% des allocataires	Allocataires dont les ressources sont constituées à 100% de prestations CAF 31/12/2019	% des allocataires
Le Poinçonnet	83	11,8%	45	6,4%

Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) 2020 - Source INSEE

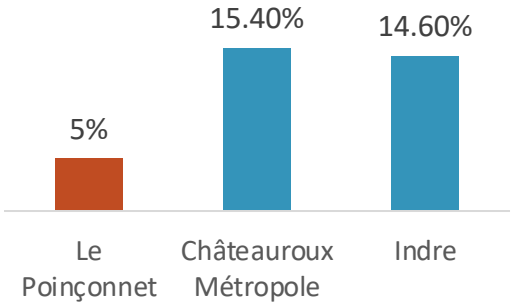

Evolution du nombre d'allocataires RSA depuis 2017 - Source DataCaf

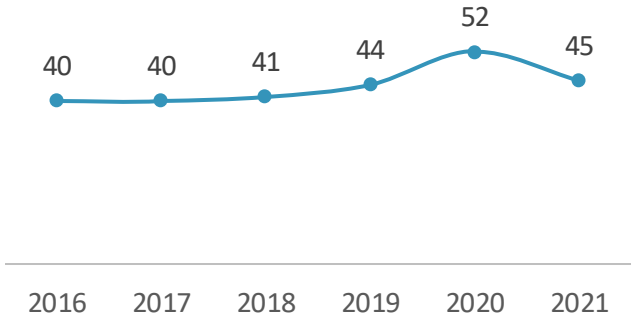

Part des allocataires RSA pour 1000 habitants de 15 à 64 ans - Source INSEE

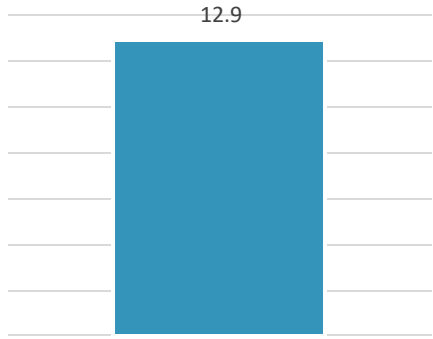

**Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. Ces personnes sont considérées comme étant « à bas revenus ».*

A retenir

- Le nombre d'allocataires à bas revenus était en hausse fin 2018 comparé à 2015 (+9,3% soit 12 bénéficiaires supplémentaires). Le nombre de personnes concernées est quasiment stable (2 personnes supplémentaires soit +0,6%).
- Le taux de pauvreté en 2020 est inférieur de 10 points comparé à celui de Châteauroux Métropole et de l'Indre ce qui fait écho aux revenus moyens constatés dans la page précédente.
- Parmi les autres indicateurs de précarité, 11,8% des foyers allocataires CAF de la commune ont des ressources constituées à 50% de prestations CAF et 6,4% ont des ressources provenant à 100% de prestations CAF. Enfin, le nombre de bénéficiaires du RSA se maintient entre 40 et 45 depuis 5 ou 6 ans.
- Comme déjà évoqué, même si les revenus moyens des Poinçonnois sont conséquents, certains habitants connaissent une situation de précarité économique qui justifie une attention particulière.

L'emploi

1 749 emplois sur la commune en 2021

2 479 Poinçonnois actifs

Un taux d'activité de 53,4%

L'emploi sur la commune (source INSEE)	Nombre d'emplois sur la commune	Nombre d'actifs occupés de 15-64 ans	Taux d'activité parmi les 15 ans et plus	Nombre de salariés en emploi précaire	Part des actifs travaillant sur la commune de résidence	Part des actifs travaillant dans une autre commune
2009	1623	2713	60,4%	276	15,5%	84,5%
2014	1728	2601	58%	230	17,1%	82,9%
2021	1749	2479	53,4%	217	16,7%	83,3%

Les catégories Socio professionnelles en 2020 en % - Source INSEE

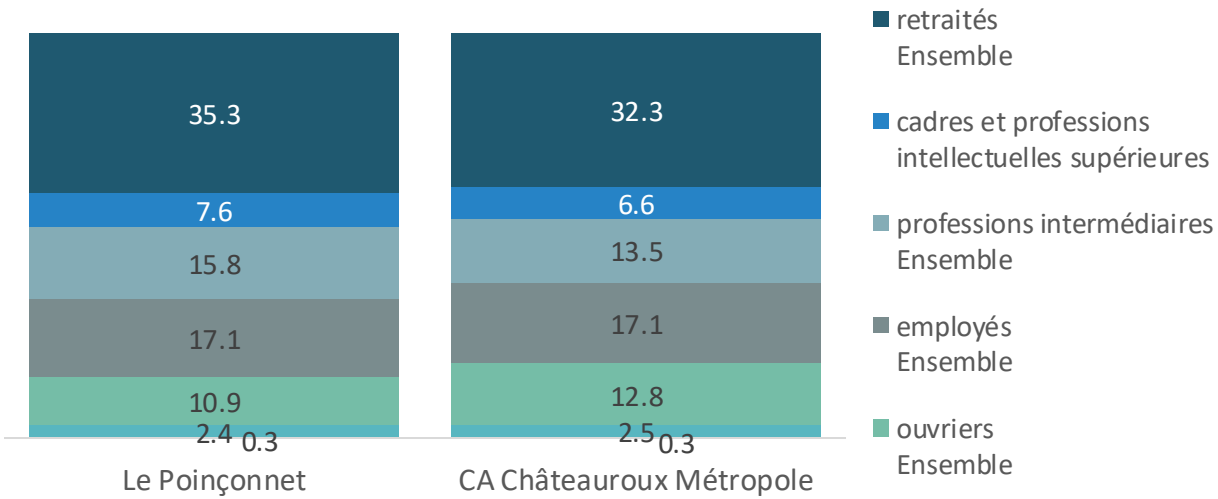

Les principaux flux domicile-travail quotidiens (supérieurs à 100 par jour) en 2020 – Source INSEE

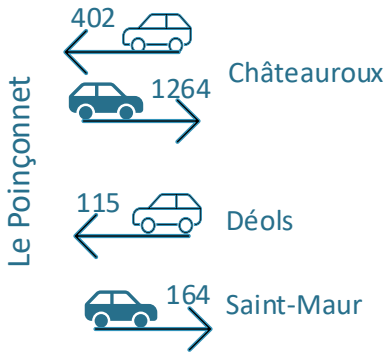

A retenir

- On observe une baisse du taux d'activité sur la commune depuis 2009 qui s'explique par le vieillissement de la population et de fait, la hausse du nombre de retraités. La nomenclature des CSP montre d'ailleurs une plus forte représentation des retraités que sur l'agglomération. Les professions intermédiaires et supérieures sont aussi plus représentées.
- On dénombre 217 salariés dits en « emploi précaire » (Intérim, CDD, apprentissage…) et potentiellement vulnérables car exposés à la précarité économique. Ils représentent 8,7% des actifs locaux contre 13,3% à l'échelle nationale.
- 16,7% des actifs de la commune y travaillent tandis que 83,3% se rendent sur une autre commune. La principale destination des actifs locaux est Châteauroux. Dans l'autre sens, le Poinçonnet attire de nombreux actifs castelroussins et, dans une moindre proportion, déolois.

La santé

L'offre communale 2024

- Médecins généralistes (x2)
- Chirurgiens-Dentistes (x2)
- Infirmiers (x6)
- Kinésithérapeutes/Ostéopathes (x3)
- Podologues (x4)
- Sage-femme
- Orthophoniste
- Pharmacie

Densités de praticiens (pour 10 000 habitants) en 2022 - Source : SNDS - INSEE

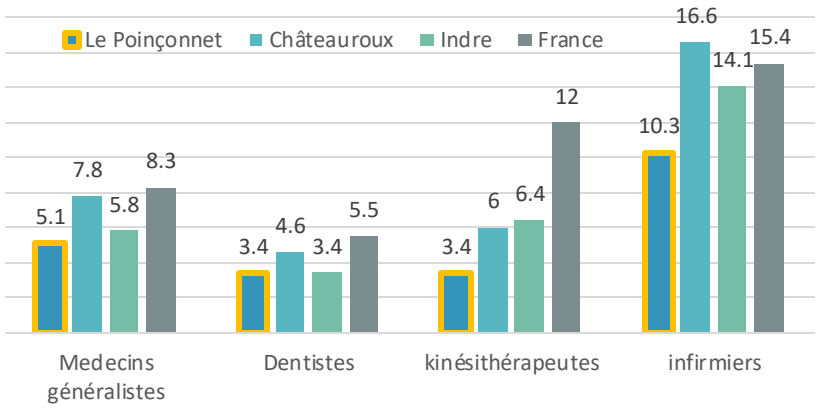

Nota Bene : Un contrat local de Santé (CLS) a été signé à l'échelle de l'agglomération. Le projet vise les grands axes de travail suivants :

- Les déterminants de santé ;
- La santé mentale ;
- La santé Environnement.

→De fait une stratégie et des actions, de prévention et de sensibilisation par exemple, qui ont pleinement vocation à intégrer une stratégie d'action sociale municipale renforcée.

→Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Châteauroux and Co est également une ressource de proximité susceptible d'être mobilisée en matière de politique de santé.

Evolution du nombre d'habitants de la commune bénéficiaires d'actes - Source : SNDS - INSEE

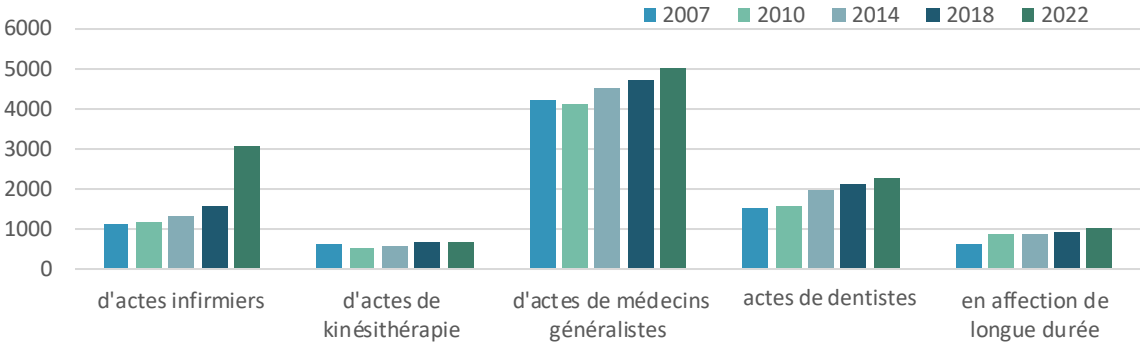

Evolution du nombre et de la part des personnes en situation d'affection de longue durée - Source : SNDS - INSEE

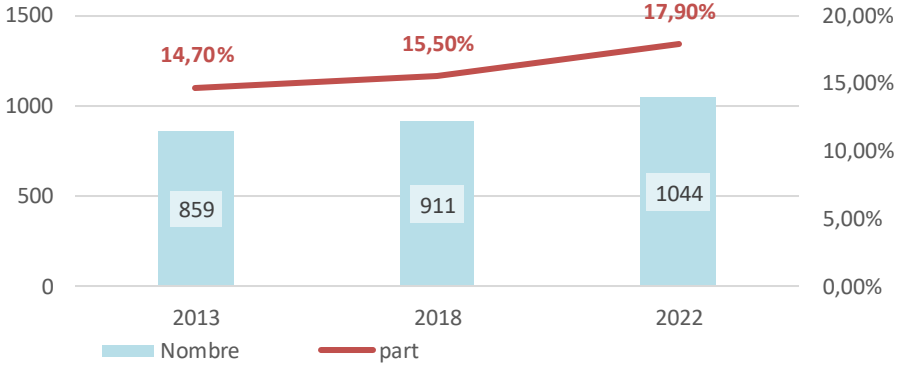

A retenir

- Une densité de praticiens très limitée sur la commune avec un ratio quasiment inférieur à tous les autres territoires de comparaison quel que soit le type de profession médicale. De plus, il convient de noter que les dernières statistiques datent de 2022 et que les effectifs de médecins généralistes ont baissé depuis cette date par exemple.
- Pour autant, la commune n'est pas isolée et sa proximité de Châteauroux par exemple, permet encore d'accéder potentiellement à un médecin à condition toutefois d'être mobile.
- Comparé à la moyenne française, on note une vraie sous-représentation des masseurs-kinésithérapeutes alors que les infirmiers sont plus représentés.
- Les deux graphiques concernant l'évolution du recours aux actes médicaux et des personnes en situation d'affection de longue durée (cancer, diabète…) sont révélateurs du vieillissement de la population poinçonnoise. Les deux mettent en évidence une hausse progressive de l'accès aux soins. Une tendance encore une fois à mettre en regard avec les perspectives démographiques...

Les demandeurs d'emploi

260 demandeurs d'emploi de catégories ABC* au 4ème trimestre 2023

110 hommes et 150 femmes concernés

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi des catégories ABC depuis 2013 (4ème trimestre) - (Source - DARES Pôle Emploi)

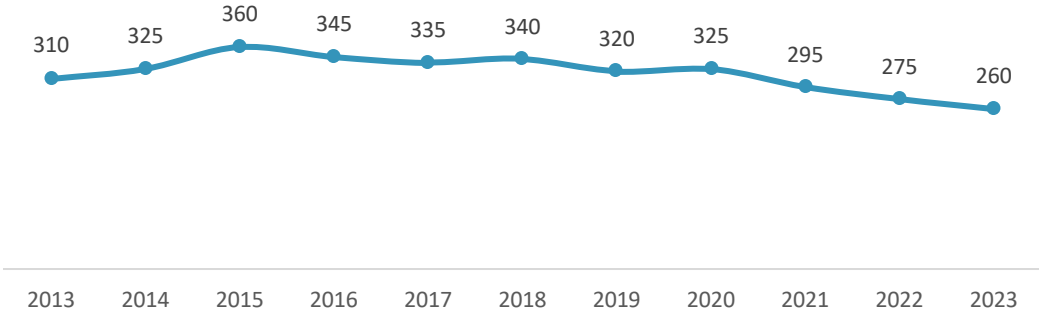

**Les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sont tenus d'accomplir des démarches régulières de recherche d'emploi. Ils peuvent avoir exercé une activité réduite de plus ou moins 78 heures par mois durant l'année prise en compte*

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi ABC selon l'âge (Source - DARES - Pôle Emploi)

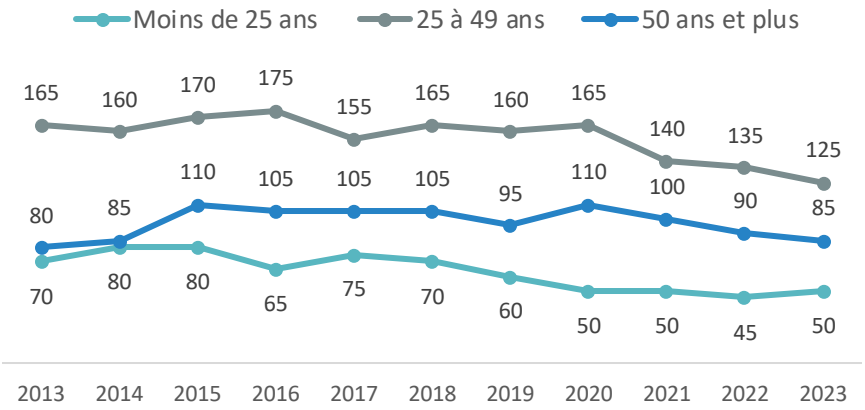

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi ABC selon le sexe (Source - DARES - Pôle Emploi)

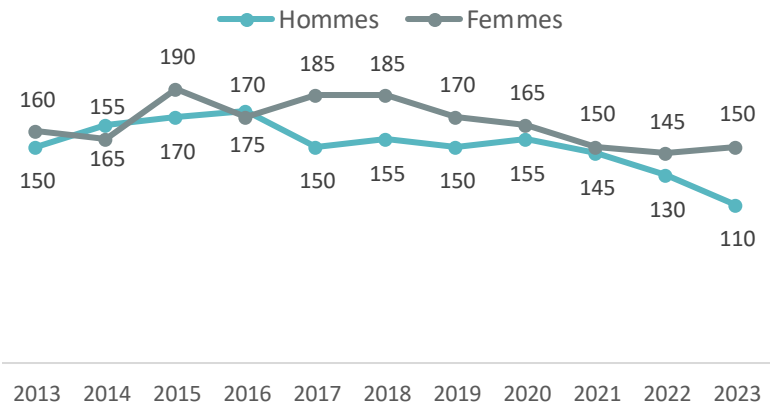

Demandeurs d'emploi selon le sexe en 2023 (%) - Source : DARES - Pôle Emploi

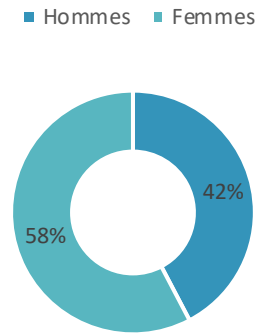

A retenir

- Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse depuis 2020 (-20% soit 65 personnes en comparant fin 2020 et fin 2023). La baisse profite surtout aux hommes sur la période tandis que le nombre de demandeuses d'emploi est plutôt stable depuis 2021.
- On note un écart très conséquent (+16%) concernant la représentation des femmes parmi les demandeurs d'emploi de la commune par rapport aux hommes. Ceci traduit la pression sur l'emploi féminin qui s'observe aussi à l'échelle nationale.
- Le constat est identique concernant l'emploi des séniors. Les + de 50 ans représentent 50% des demandeurs d'emploi de la commune en 2022, une part quasi constante depuis 2018.

Le logement

2810 logements sur la commune en 2020

97% de maisons individuelles et 3% d'appartements

139 bénéficiaires d'une allocation logement* au 31/12/2021

Evolution du nombre et de la nature des logements par catégorie depuis 1969 sur la commune du Poinçonnet - Source INSEE

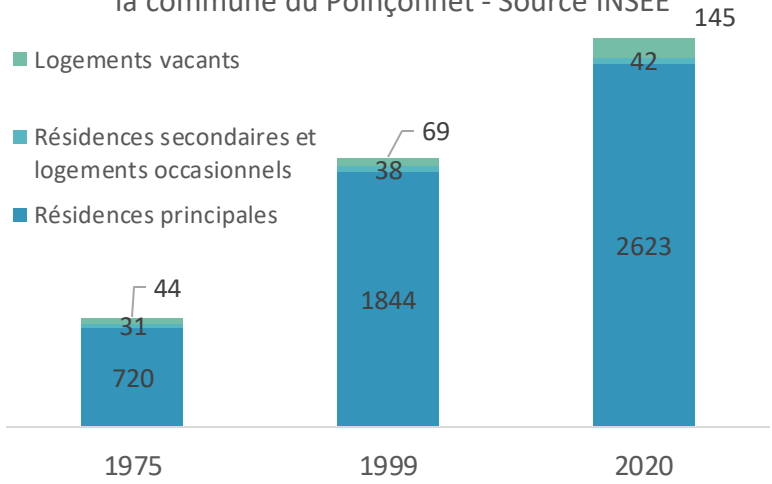

Statut d'occupation des logements depuis 2009 - Source INSEE

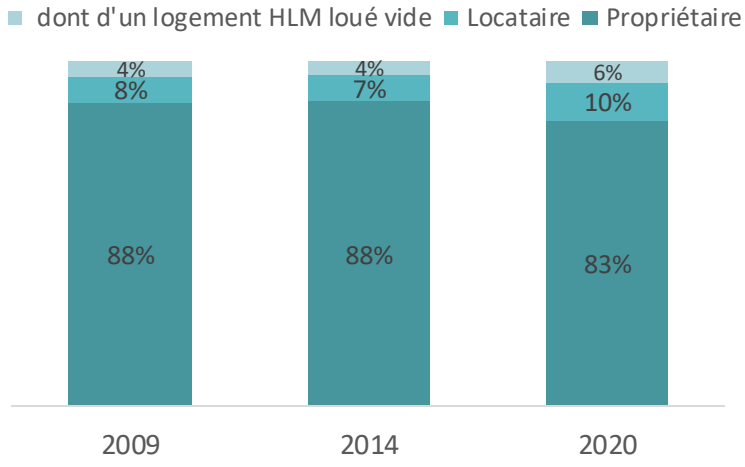

Ancienneté d'emménagement des ménages (en 2019) - source INSEE

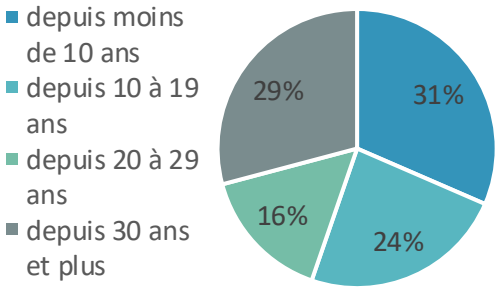

Nature des logements présents sur la commune en 2019 - Source : INSEE

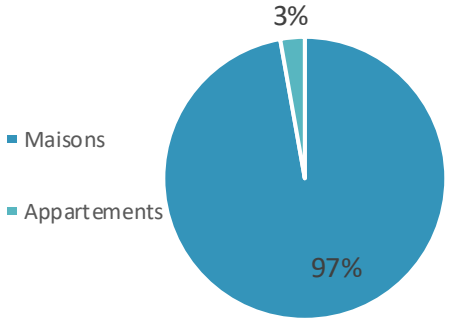

Nombre de bénéficiaires d'une allocation logement et de personnes couvertes en 2021 - Source DATA CAF 204

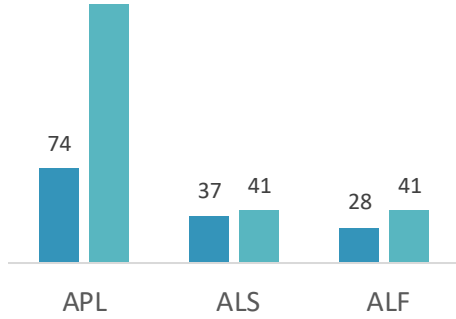

**APL : aide personnalisée au logement pour personnes célibataires, en couple avec ou sans personne à charge et louant un logement conventionné (dont logement social).*
ALS : allocation de logement social pour personnes célibataires, en couple sans personne à charge et louant un logement non conventionné.
ALF : allocation logement familial pour personnes célibataires avec personne à charge et louant un logement non conventionné

A retenir

- 93% des logements sont des résidences principales, 1,4% des résidences secondaires et logements occasionnels et 5,1% des logements vacants.
- Assez logiquement, 83% des habitants sont propriétaires de leur logement et 16% sont locataires dont 6% d'un logement social.
- Un tiers des Poinçonnois vit sur la commune depuis plus de 30 ans et un autre tiers depuis moins de 10 ans.
- 139 personnes étaient bénéficiaires d'une allocation logement fin 2021 pour 286 personnes couvertes. 17 propriétaires de leur logement bénéficient d'une aide au logement ce qui démontre qu'on peut être propriétaire et avoir des revenus modestes.

Le handicap

88 habitants du Poinçonnet bénéficiaires d'une allocation pour un handicap en 2021 (31/12)

Evolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation de l'enfant handicapé - Source DATA CAF

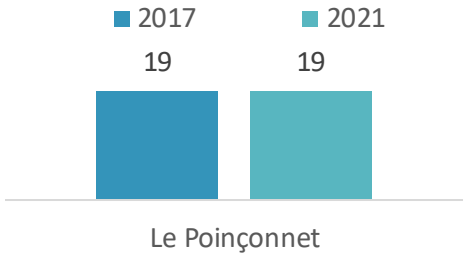

Evolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation de l'adulte handicapé - Source DATA CAF

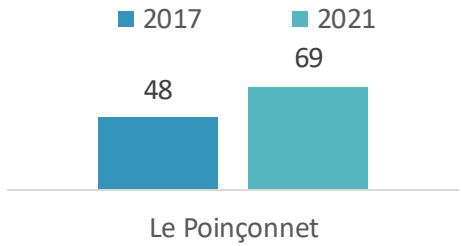

A retenir

- 19 enfants bénéficiaient d'une allocation de l'enfant handicapé sur la commune en 2021 (31/12), un nombre stable comparé à 2017 (+4 bénéficiaires).
- 69 personnes bénéficiaient d'une allocation de l'adulte handicapé, un chiffre en hausse de 44% soit 21 personnes de plus par rapport à 2017.

Les jeunes isolés

12,8% des 15-24 ans du territoire ne sont pas insérés autrement dit, ni en emploi, ni scolarisés

Une part qui représente environ 60 jeunes

Evolution de la part des jeunes non insérés en % (ni en emploi, ni scolarisés) - Source INSEE

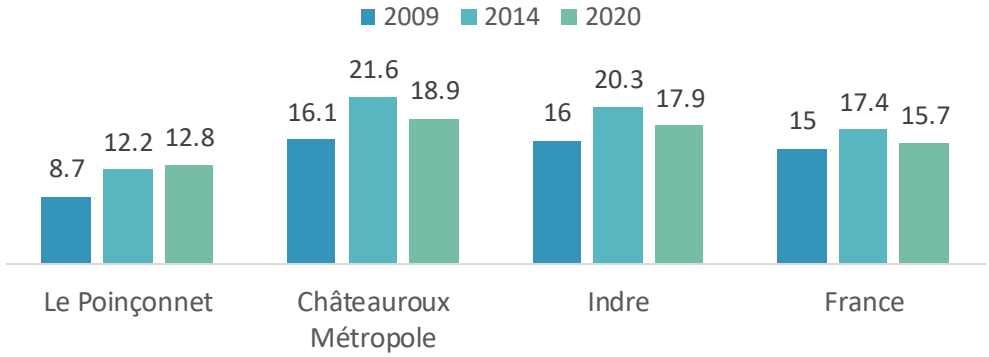

A retenir

- 12,8% des jeunes de la commune n'étaient pas insérés en 2020 contre 18,9% à l'échelle de l'agglomération, 17,9% dans l'Indre et 15,7% à l'échelle nationale.
- Cette part, plutôt stable depuis 2014, représente tout de même une soixantaine de jeunes.
- De fait, un enjeu de repérage et d'accompagnement de ces jeunes isolés pour veiller à leur réinsertion.

L'indicateur est le rapport de la population des jeunes non insérés à l'ensemble de la population des 15-24 ans. On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi. La situation hors formation et hors emploi se prolonge chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. Un processus d'exclusion sociale, amenant à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'enclencher. A l'échelle d'un territoire, une valeur élevée de cet indicateur constitue donc une alerte pour les acteurs publics ou collectifs.

Les familles avec enfant(s)

471 familles avec enfant(s) sur la commune au 31/12/2021

103 familles monoparentales

368 familles composées d'un couple avec enfant(s)

Evolution du nombre de familles allocataires CAF (Source DataCAF)

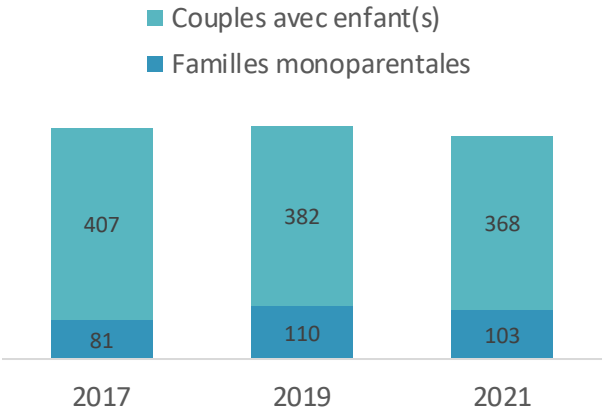

Evolution de la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s)

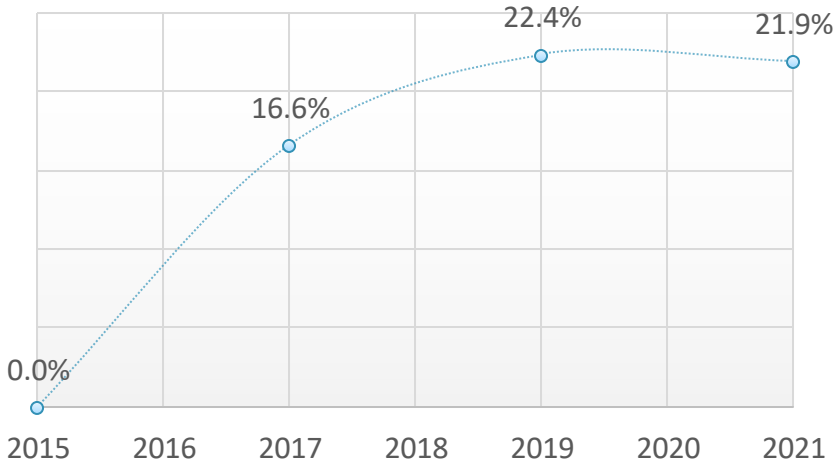

Part des familles monoparentales avec enfants en % - Source INSEE

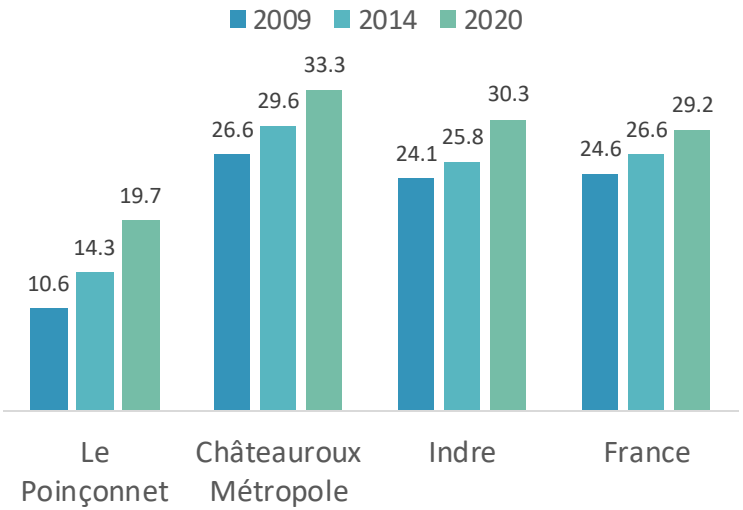

A retenir

- Le nombre de familles avec enfant(s) a baissé entre fin 2019 et fin 2021 (-1,5% soit 43 familles en moins).
- La baisse concerne tous les ménages avec enfants, qu'il s'agisse de familles monoparentales ou de couples. Malgré cette baisse, la part des familles monoparentales se maintient depuis 3 ans autour de 22% alors qu'elle n'était que de 16,6% en 2017.
- Comme partout en France, l'accompagnement des familles monoparentales, vulnérables économiquement et socialement, reste un enjeu majeur.

A noter : les monoparents en France sont deux fois plus touchés par le chômage et davantage employés à temps partiel. Aussi, et en dépit des prestations qui leur sont dédiées, le niveau de vie médian de ces familles est nettement plus faible que celui des autres familles, traditionnelles ou recomposées. Près de quatre familles monoparentales sur dix vivent en- dessous du seuil de pauvreté.

Les naissances

38 naissances en 2022

44 naissances annuelles en moyenne entre 2004 et 2022

Un taux de natalité en nette baisse

Evolution des naissance domiciliées depuis 2004 sur la commune - Source INSEE

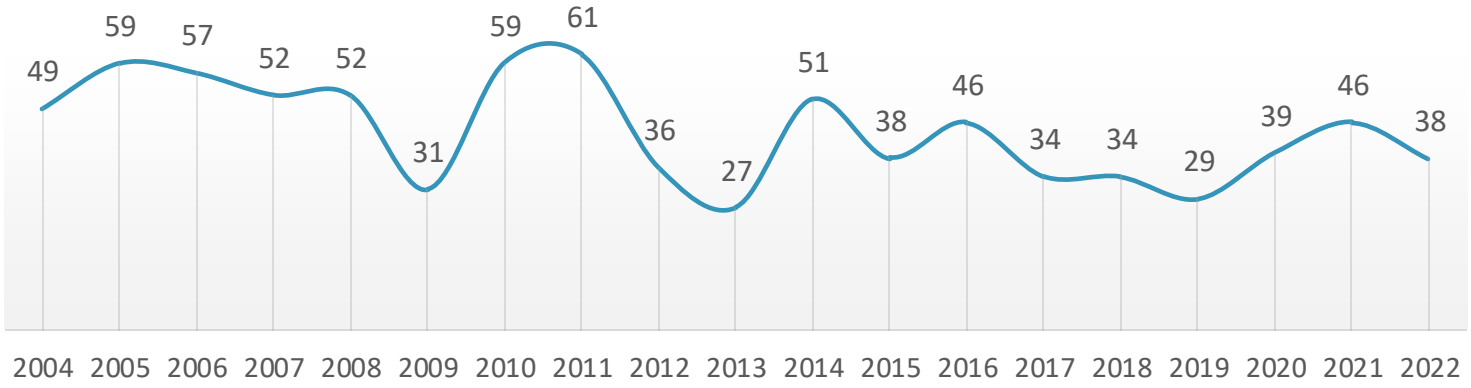

Evolution du taux de natalité depuis 1999 - Source Insee (‰)

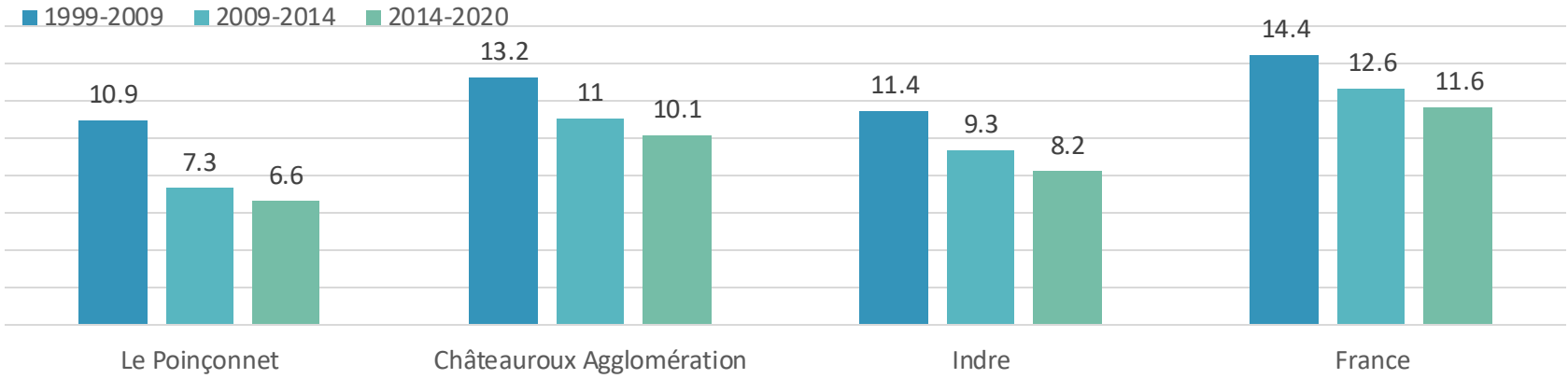

*Le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances vivantes et la population totale moyenne sur une période et dans un territoire donné.

A retenir

- On observe une certaine irrégularité des naissances depuis 2012 avec des creux et des rebonds. Quoi qu'il en soit, sur les dix dernières années le nombre moyen de naissances annuelles est de 38 alors qu'il était de 51 sur les 9 années précédentes (soit une baisse moyenne de 21,2%) ce qui dénote une tendance structurelle à la baisse qui s'observe partout en France.
- Le taux de natalité est très bas sur la commune et le plus faible des territoires de comparaison. Il est ainsi de 3,5 points inférieur à celui de Châteauroux Agglomération et de 1,5 point inférieur à l'Indre. Ce dernier constat renvoit au vieillissement de la population et à la faible attractivité de la commune pour de nouveaux arrivants.

Les 0-5 ans

226 enfants de moins de 6 ans au 31/12/2021 (allocataires CAF)

107 enfants de moins de 3 ans

119 enfants de 3 à 5 ans

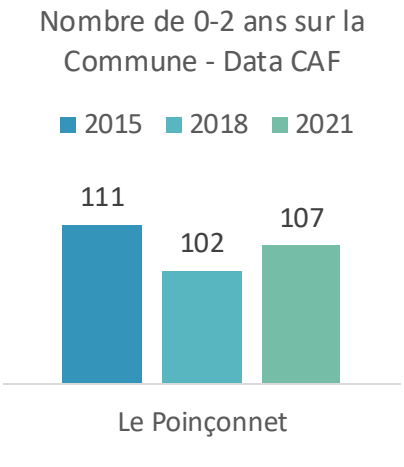

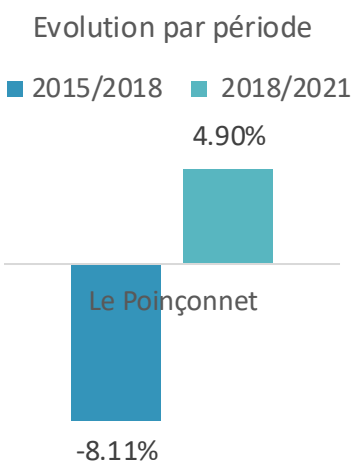

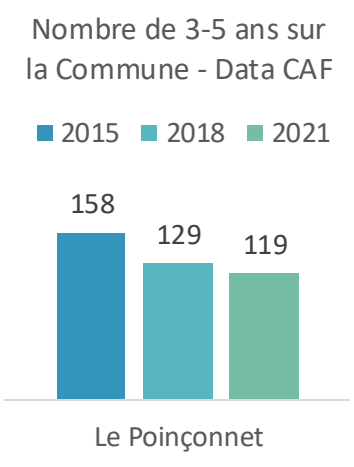

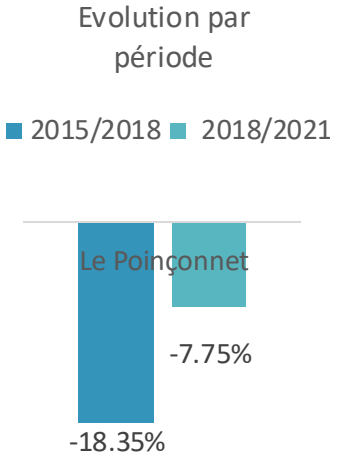

Les 6-17 ans

634 enfants de 6 ans à 17 ans au 31/12/2021 (allocataires CAF)

319 enfants de moins de 6 à 11 ans

315 jeunes de 12 à 17 ans

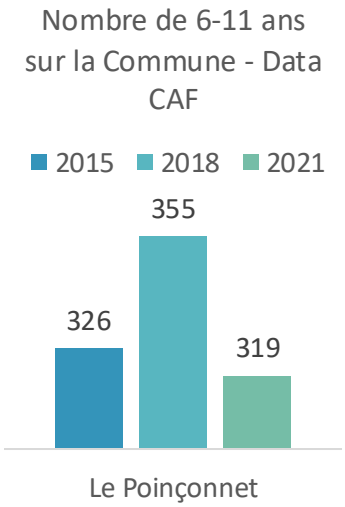

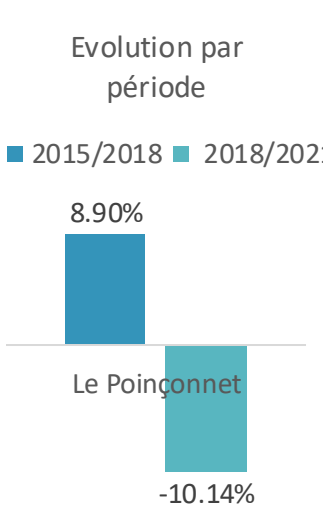

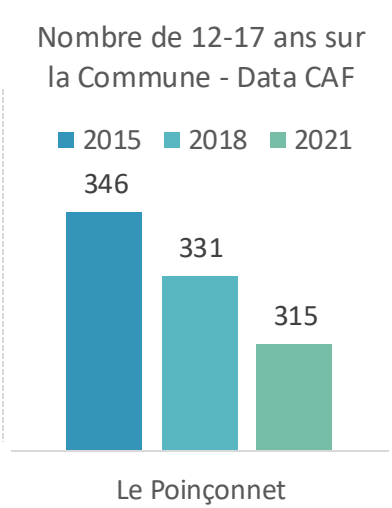

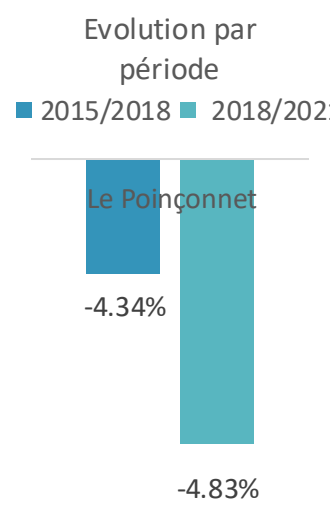

A retenir

- La classe d'âge des 0-2 ans connait une certaine stabilité de ses effectifs depuis 2015 autour de 110 enfants.
- Concernant les 3-5 ans, on note une baisse depuis 2015 même si celle-ci a été moins importante en 2021 comparé à 2018 (-7,75% soit 10 enfants en moins) qu'elle ne l'a été en 2018 par rapport à 2015 (-18,35% soit 29 enfants).
- La tendance a été différente concernant les 6-11 ans. Après une hausse conséquente entre 2015 et 2018 (+8,9% soit 29 jeunes), il est observé une baisse conséquente en 2021 comparée à 2018 (-10,14% soit 36 jeunes).
- La classe d'âge des 12-17 ans observe une baisse régulière des effectifs avec, entre 2015 et 2018 une baisse de 4,34% soit 15 enfants et une nouvelle baisse entre 2018 et 2021 (-4,8% soit 16 enfants).
- De fait, pas vraiment de tendance uniforme entre les classes d'âge mais une baisse observée chez les 3-17 ans entre 2018 et 2021 qui traduit la dynamique des naissances déjà évoquée.

L’analyse thématique

Les 0-2 ans

L'enquête habitants

26 réponses

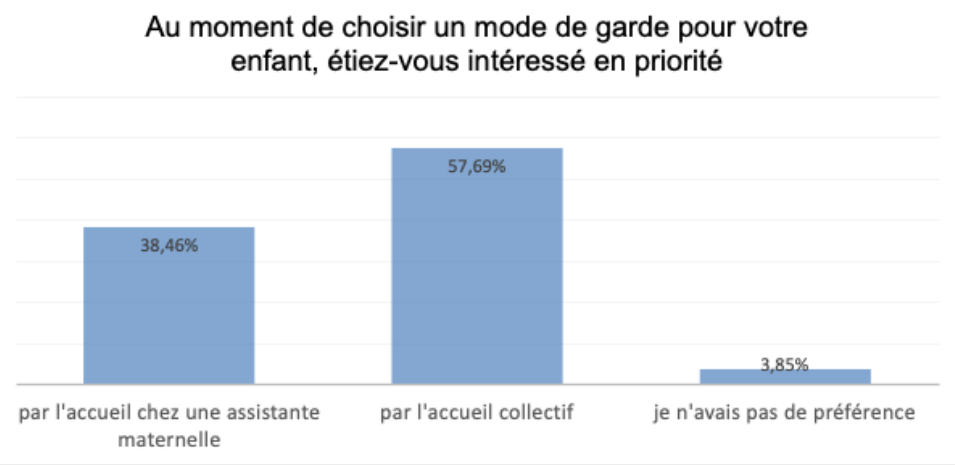

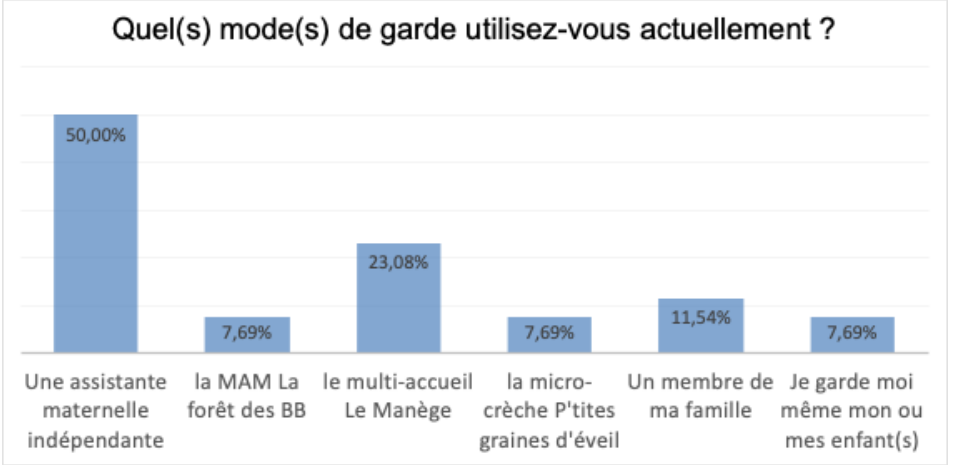

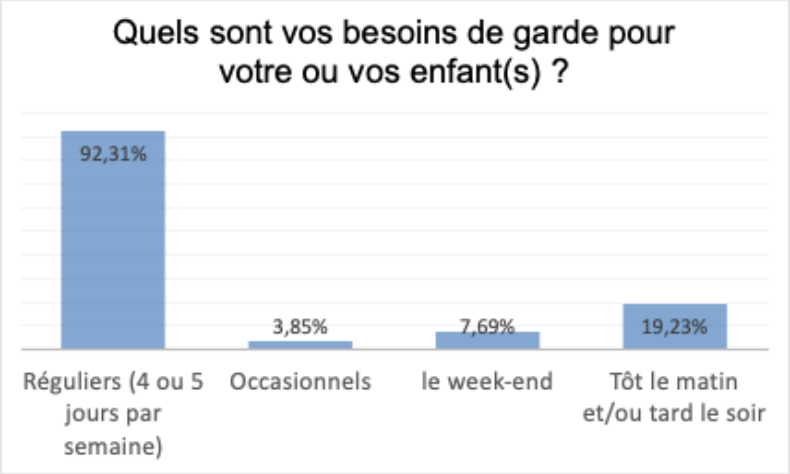

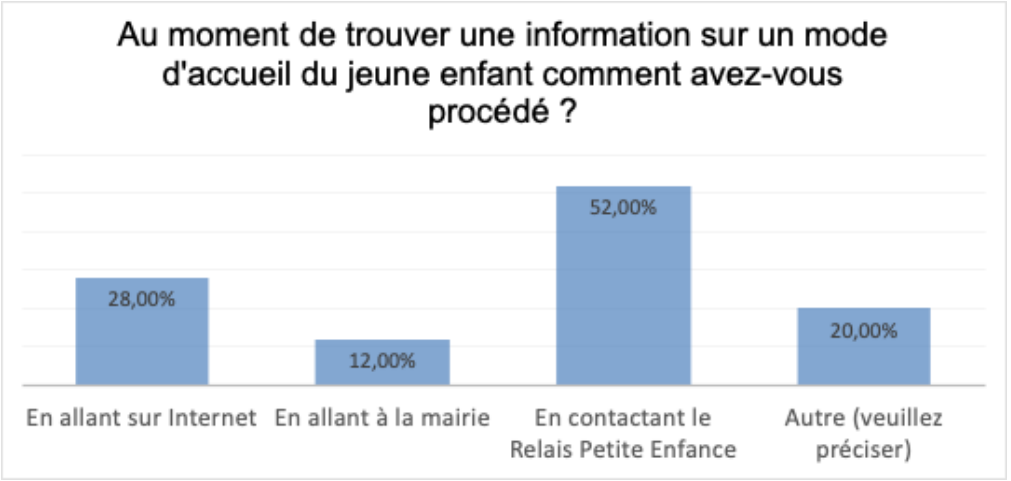

NB : Une trentaine de réponses par question qui justifie une certaine réserve quant à la représentativité de l'échantillon pour ce qui concerne l'ensemble des réponses relatives à la petite enfance

- Le choix de départ des jeunes parents était prioritairement l'accueil collectif.
- Des constats partagés concernant la facilité à trouver une assistante maternelle chez les parents utilisateurs (cf. page suivante).

L'enquête habitants

26 réponses

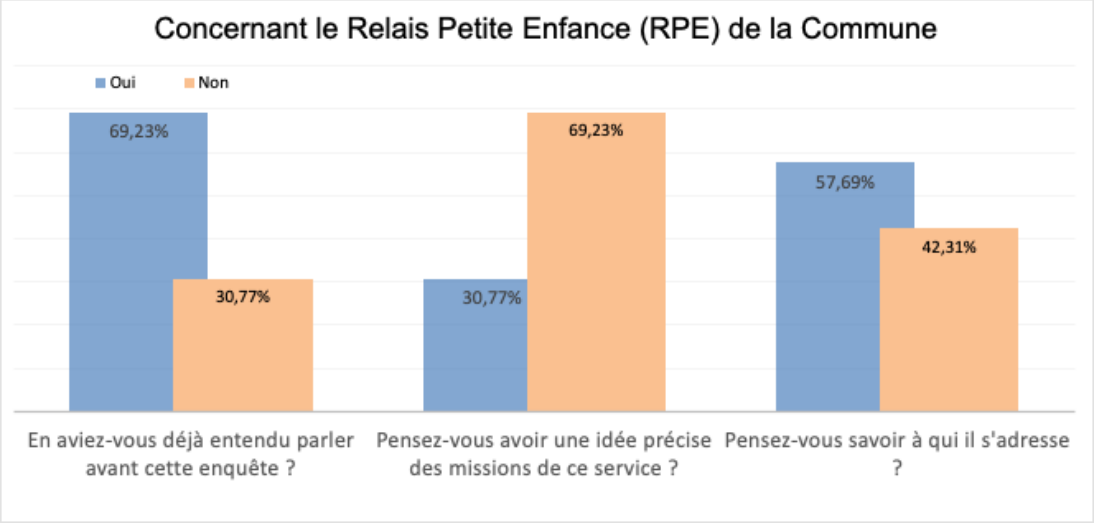

- Une majorité de répondants jugent avoir trouvé assez facilement leur assistante maternelle (seulement 11 réponses à la question).
- Le Relais Petite Enfance est connu en tant qu'entité sur le territoire par 2 tiers des répondants mais encore des enjeux de poursuite de la communication pour une connaissance plus optimisée et une meilleure identification de ses missions. → Un constat logique au regard du renouvellement permanent des parents concernés et qui confirme que la politique de communication doit s'opérer « en temps réel ».
- La participation aux activités du RPE n'est pas (encore) un critère de choix d'une assistante maternelle ce qui est assez logique au regard de la méconnaissance de ses missions.

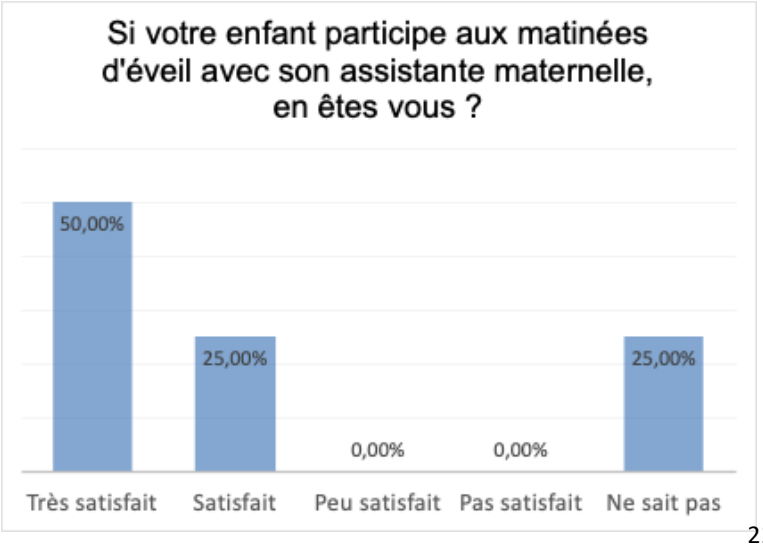

L'accueil individuel

✓30 assistantes maternelles agréées (Assmats) dont 1 homme en activité sur la commune en 2024 → environ 90 places offertes.

✓Une maison d'assistantes maternelles (MAM) avec 3 encadrants pour une dizaine d'enfants accueillis simultanément

✓Un ratio de 84 places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans qui vivent sur la commune

✓Une tendance marquée à la baisse de l'offre depuis 6 ans (cf. ci-dessous)

Evolution du nombre d'assistantes maternelles sur la commune
(source : RPE)

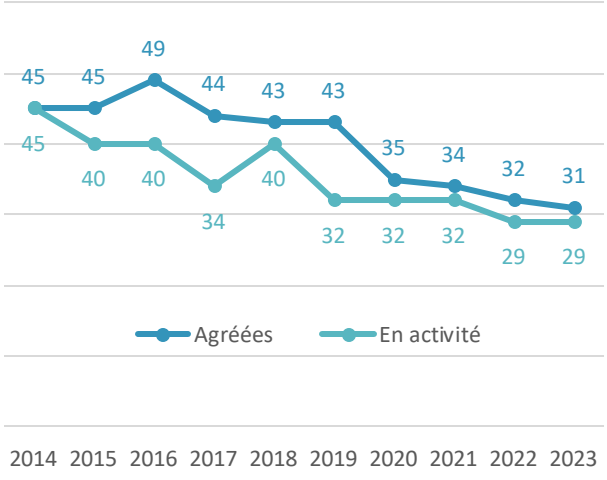

Les constats qualitatifs…

Une offre sous tension selon les périodes et une baisse qui se poursuit.

- En ce moment seulement deux places disponibles mais l'offre est plus accessible à la rentrée de septembre avec l'entrée à l'école des plus de 3 ans.
- Toutefois il est constaté :
  - Qu'il n'y a pas de réponses aux besoins atypiques et décalés et certaines assmats sont exigeantes (ne travaillent pas le mercredi par exemple).
  - Que l'offre locale est aussi utilisée par des familles hors commune qui vont travailler à Châteauroux.
- 80% des assmats ont plus de 55 ans ce qui est problématique dans un avenir proche et va conforter la tendance nette à la baisse observée ces dernières années (cf. graphique ci-contre). Aucun nouvel agrément n'a été enregistré ces dernières années sur la commune.
- Un dernier constat qui concerne tout le département. Une stratégie de communication pour sensibiliser les candidates potentielles à l'agrément est menée par le CD36 sans vraiment d'effet pour le moment.
- Il existe un vrai déficit d'attractivité de la profession. Pour rappel, les assmats sont rémunérées 3,50€ net de l'heure et il faut environ 3 enfants gardés à temps plein (46h) pour percevoir des revenus équivalents à seulement un smic.

Le développement des MAM n'induit pas forcément un renforcement de l'offre locale.

- Seulement une des 3 assmats de la MAM du Poinçonnet n'exerçait pas avant sur la commune.
- Cependant, un mode de fonctionnement qui pourrait intéresser certaines candidates à l'agrément.
- La mairie a été sollicitée pour l'acquisition de matériel et pour trouver une maison en location pour accueillir la MAM (une vraie difficulté locale).

→Des constats généraux qui confortent l'enjeu et de fait l'intérêt :

- De diversifier et renforcer les modes d'accueil du jeune enfant sur la commune (cf. pages suivantes).
- D'apporter une contribution locale au processus de promotion du métier d'assistante maternelle (via le RPE).

Les services municipaux

Le Relais Petite Enfance

Mode de gestion	Municipal
Les missions du service	• Information des parents sur les modes d'accueil du jeune enfant et des assmats concernant leur métier • Analyse de la pratique professionnelle • Promotion de l'accueil individuel…
Public cible	Parents ayant des enfants de moins de 3 ans et assistantes maternelles.
Modalités d'ouverture	Mardi : 8 h/12h30 et 13h30/18 h ; Vendredi : 8 h/12h30 et 13h30/17h30
Moyens d'animation	Une animatrice à 0,5ETP (mutualisée avec la Maison des familles).
Budget de fonctionnement (2023)	26 545€ (financés à hauteur de 82% par la CAF et de 18% par la mairie).

Les constats qualitatifs

- Le RPE est ouvert 2 jours par semaine pour accueillir et informer les familles et les assmats.
- 2 matinées sont consacrées à l'animation d'ateliers d'éveil avec les assmats et les enfants gardés.
- Des activités sont également organisées au gymnase et à la bibliothèque.
- Au total, 80% des assmats ont participé au moins une fois dans l'année à des activités du RPE (dont la moitié aux ateliers d'éveil)

→Un très bon niveau de fréquentation qui démontre la bonne connaissance du service par les assmats.

…Concernant les missions renforcées

- Le RPE n'assure pas la mission de guichet unique concernant l'accueil du jeune enfant (accueil, information, traitement des inscriptions…). Les élus souhaitent plutôt que cette fonction soit assurée à terme par la Maison des familles (cf. Zoom pages suivantes).
- Le RPE s'est positionné sur la promotion renforcée de l'accueil individuel → Un choix tout à fait en phase avec les enjeux actuels de renforcement de l'offre de proximité.

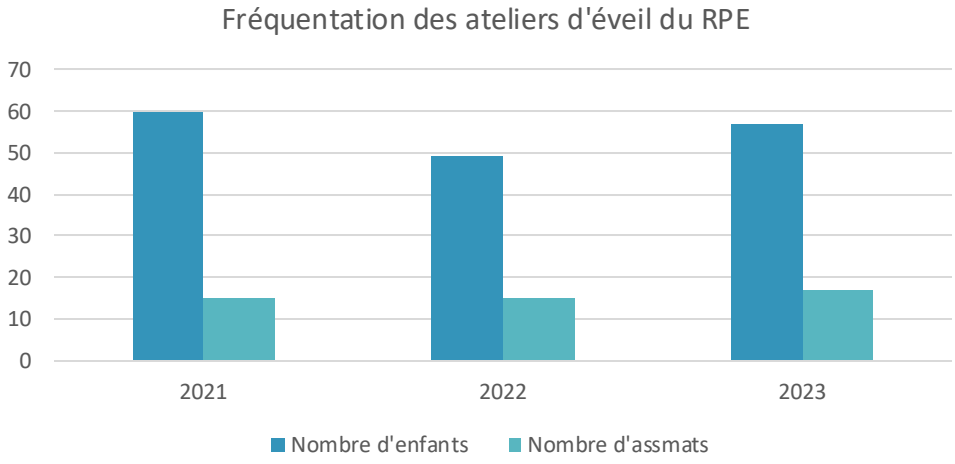

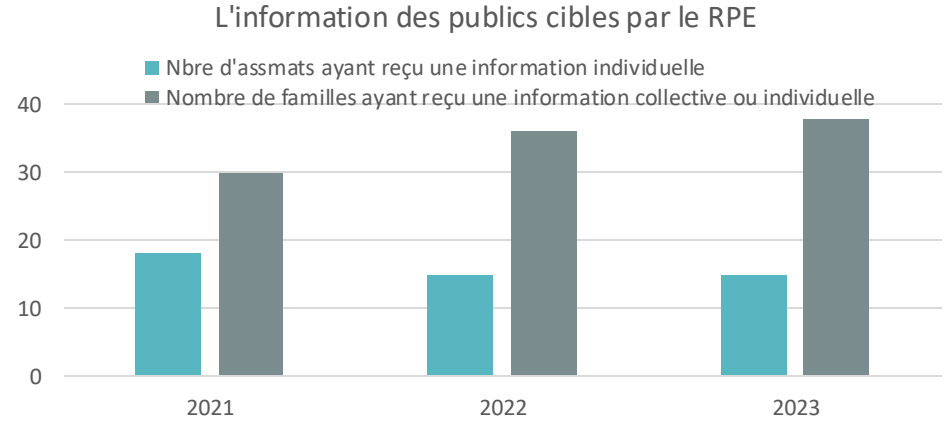

L'accueil collectif du jeune enfant

Le multi accueil « Le Manège »

Mode de gestion	Municipal
Public cible	Enfants de moins de 6 ans
Modalités d'ouverture	Du lundi au jeudi : 7 h 45-18 h 15 Vendredi : 7 h 45-17 h
Nombre de places	18 depuis 2008 et une place d'accueil d'urgence → un passage à 21 à compter de fin août 2024 (et 2 places d'urgence)

Budget de fonctionnement 2023

Nombre de places	18
Capacité d'accueil théorique (en heures vendables)	43 281
Capacité d'accueil modulée	35 372
Nombre d'heures réalisées	25 162
Nombre d'heures facturées	27 075
Différentiel heures facturées/heures réalisées	1 913
Ecart heures réalisées/heures facturées par place offerte	106
Charges de fonctionnement	**282 074 €**
Dont charges de personnel	*256 825 €*
Produits de fonctionnement	**282 074 €**
dont participation Familles	50 409 €
dont PSO CAF/MSA	145 399 €
dont participation collectivité gestionnaire	86 266 €
Part des charges de personnel dans les charges globales	91%
Part de la PSU dans les recettes de fonctionnement	52%
Part de la participation des familles dans les recettes de fonctionnement	18%
Part de la participation de la collectivité dans les recettes de fonctionnement	31%
Taux d'occupation sur le facturé	63%
Taux d'occupation sur le réalisé	58%

Nombre d'heures annuelles réalisées par le multi-accueil et prix de revient par heure depuis 2019

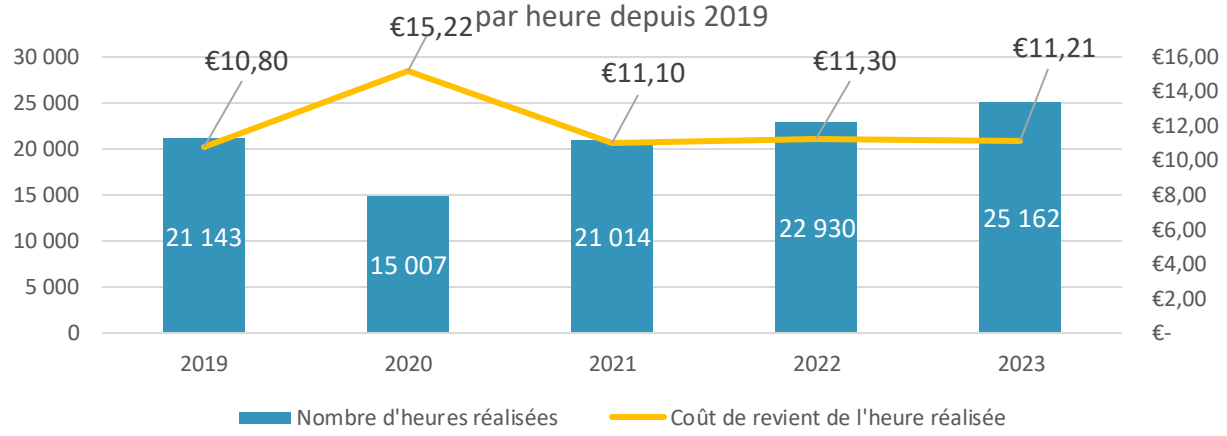

Les constats qualitatifs concernant le Multi-Accueil

…Concernant la fréquentation

- Rappel des critères d'attribution des places : 1 : habiter la commune, 2: répondre à certains critères sociaux (monoparents, insertion…). 2 commissions sont organisées dans l'année. 5 demandes non satisfaites lors de la dernière commission dont 2 concernant des familles habitant hors commune.
- 29 familles inscrites actuellement pour 30 enfants accueillis.
- Surtout des contrats de 4 et 5 jours (accueil régulier) mais avec des ajustements possibles d'un mois sur l'autre.

→ Une adaptation nécessaire du service à l'évolution de l'emploi et sa plus grande flexibilité en termes de jours et de temps de travail (cf. échantillon parents de l'enquête).

…Concernant les modalités d'accueil

- Paradoxalement, alors que les modalités de réservation répondent aux enjeux de flexibilité de l'emploi ce n'est pas du tout le cas des horaires d'ouverture.
- Des horaires non harmonisés avec ceux des écoles et des services extra et périscolaires (fermeture à 17h le vendredi !) ce qui pose question en termes de cohérence au regard des besoins des utilisateurs qui sont généralement les mêmes.

- Même si les familles utilisatrices ne revendiquent rien, ces horaires peuvent être des freins pour d'autres utilisateurs potentiels.

  → Dans la perspective de l'augmentation des capacités d'accueil et de la baisse de l'offre d'accueil individuel, une réflexion à mener pour une adaptation des horaires aux « standards » de la commune en termes d'accueil des moins de 12 ans et des besoins observés chez les familles actives. De plus, un enjeu de meilleure adaptation à la flexibilité de l'emploi.

…Concernant l'accueil occasionnel et l'inclusion

- Moins de familles accueillies en accueil occasionnel qu'avant.
- De fait des disponibilités le mercredi et un peu durant les vacances qui pourraient intéresser des familles.

  → Un enjeu de communication et de valorisation de ces créneaux auprès des familles (pour la socialisation, pour le retour à l'emploi, pour l'inclusion…).

- Une difficulté à valoriser l'accueil inclusif d'enfants en situation de handicap alors que les locaux le permettent. La demande est jugée inexistante actuellement.

  →Une réflexion à mener avec les partenaires (travailleurs sociaux, MDPH…) concernant les enjeux en matière d'inclusion dont la communication et la prescription à l'attention des publics cibles qu'il convient déjà de pouvoir identifier.

- La notion d'accueil d'urgence pourrait aussi être requestionnée dans une logique d'insertion et plus particulièrement de retour à l'emploi (pour aller à un entretien, réaliser un stage, une période d'essai…).

Les autres acteurs locaux

la micro-crèche « P'tites graines d'éveil »

Mode de gestion	Privé
Public cible	Enfants de moins de 6 ans
Modalités d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 5 semaines de fermeture dans l'année
Nombre de places	10

- Ouverte en octobre 2023
- 12 enfants accueillis simultanément pour 19 familles utilisatrices du service
- Une facturation PAJE et non pas PSU comme le multi-accueil et de fait un service moins accessible financièrement pour les familles les plus modestes.
- Pas de critères spécifiques d'accès à la structure. Les inscriptions se font par Internet, les premiers arrivés sont les premiers servis.

Synthèse petite enfance

Forces

- Une vraie satisfaction de la part des familles concernant le multi-accueil et le Relais Petite Enfance.
- Une offre d'accueil du jeune enfant qui répond plutôt à la demande ces dernières années même si quelques tensions selon les périodes.
- Un Relais Petite Enfance qui est bien fréquenté par les assistantes maternelles et les familles.
- Une hausse des capacités d'accueil du multi-accueil qui va permettre de renforcer l'offre de proximité.
- L'implantation d'une MAM et d'une micro-crèche ces dernières années ont permis de renforcer l'offre de proximité.

Faiblesses

- Une baisse régulière et depuis plusieurs années des assistantes maternelles exerçant sur la commune et donc une offre d'accueil individuel du jeune enfant en baisse.
- Des modalités d'ouverture du multi-accueil qui sont en décalage avec les autres services enfance/jeunesse municipaux et de fait, un biais introduit en matière d'accessibilité et en particulier pour les parents actifs.
- Des créneaux d'accueil occasionnel disponibles sur le multi-accueil qui pourraient être valorisés.
- Pas d'accueil d'enfants en situation de handicap malgré des encadrants compétents et des locaux adaptés.

Points de vigilance

- Des effectifs de 0-2 ans en baisse depuis plusieurs années (à l'image de la tendance nationale) et donc une offre d'accueil à mettre en perspective.
- Une sur-représentation des assistantes maternelles de plus de 55 ans et donc des départs annoncés et conséquents à court terme. De plus, pas de nouvel agrément enregistré sur la commune ces dernières années.
- Concernant le RPE, un travail constant de communication à réaliser à destination des familles ayant des jeunes enfants ou en âge d'en avoir.

Axes de progrès (enjeux)

- Diversifier les modes d'accueil du jeune enfant pour compenser la baisse de l'offre d'accueil individuel.
- Apporter une contribution locale au processus de promotion du métier d'assistante maternelle (via le RPE).
- Un enjeu de communication et de valorisation des créneaux d'accueil occasionnel auprès des familles.
- Une réflexion à mener avec les partenaires sociaux concernant les enjeux en matière d'inclusion (repérage, communication, prescription…).
- Envisager un ajustement des horaires du multi-accueil pour être davantage en cohérence avec les besoins observés des familles actives.

Les 3-11 ans

Les services municipaux

L'ALSH périscolaire avant et après l'école et pendant la pause méridienne

Mode de gestion	Municipal
Public cible	Enfants scolarisés dans les écoles (3-11 ans)
Horaires d'ouverture	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h15-8h50/12h-13h30/16h30-18h30
Conditions d'accueil	Accueil sur deux sites : écoles François Rabelais et Jacques Prévert
Tarification	au QF, entre 80 centimes et 1,10€ par créneau de présence

Budget de fonctionnement 2023	
Nombre d'heures réalisées	69 419
Charges de fonctionnement	**144 703 €**
Dont charges de personnel	*137 972 €*
Produits de fonctionnement	**144 703 €**
dont participation Familles	39 853 €
dont PS CAF	62 055 €
subvention d'exploitation CAF	9 893 €
dont participation collectivité gestionnaire	32 901 €
Reste à charge par heure réalisée pour la collectivité	0,47 €
Coût de l'heure réalisée	2,08 €
Part des charges de personnel dans les charges globales	95%
Part de la PS dans les recettes de fonctionnement	43%
Part de la participation des familles dans les recettes de fonctionnement	28%
Part de la participation de la collectivité dans les recettes de fonctionnement	23%

Nombre d'heures réalisées dans le cadre de l'ALSH Périscolaire (matins et soirs)

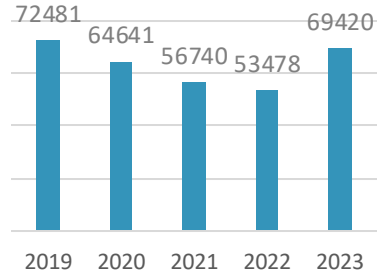

Nombre d'enfants différents accueillis le matin et le soir

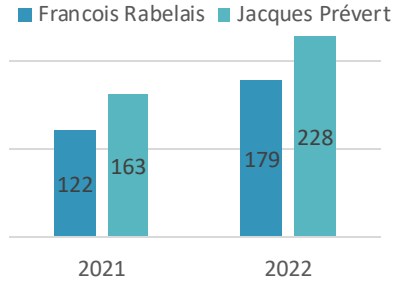

Fréquentation de l'ALSH périscolaire par tranche d'âge (matins et soirs)

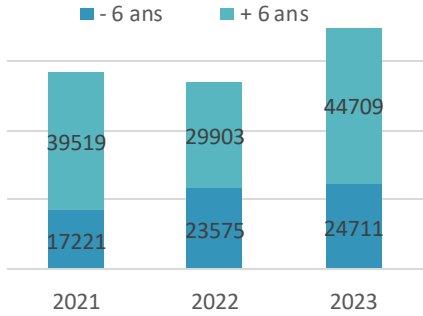

Les constats qualitatifs

Des modalités d'ouverture qui satisfont globalement les familles (cf. Page suivante).

- L'amplitude horaire est adaptée avec peu de revendications concernant les horaires, seulement 2 ou 3 enfants sont présents pendant le 1er quart d'heure.

La volonté de faire perdurer les activités de sensibilisation/découverte héritées des TAP.

- Un dispositif « activ' et vous » à partir de 17h15, les mardis et jeudis par sessions de 6 séances (de la grande section au CM2) avec intervention d'animateurs extérieurs.
- Entre 16 et 22€ par session selon les revenus avec une dégressivité si deux activités suivies.
- Un service qui a du mal à trouver son public (du fait des départs échelonnés et parce que les enfants ont déjà beaucoup d'activités extrascolaires).

  → Une réflexion à mener concernant l'intérêt de faire perdurer le dispositif.

Une bonne interaction avec les écoles

- Des échanges réguliers entre les équipes et les enseignants (gestion de la prise de relais en cas de problématiques).
- Le PEDT a eu un vrai effet levier pour structurer cette interaction assez récente.
- Pas d'aide aux devoirs mais la possibilité d'accéder à une salle calme. Un choix politique des élus mais quelques revendications de certaines familles observées à la Maison des familles et dans la table ronde de la part de parents terminant après 18h.

  → Un enjeu de mise en place d'une réflexion concernant l'intérêt et la plus-value réelle de l'aide aux devoirs pour les familles ainsi que les modalités de mise en œuvre possibles.

L'enquête habitants

86 réponses

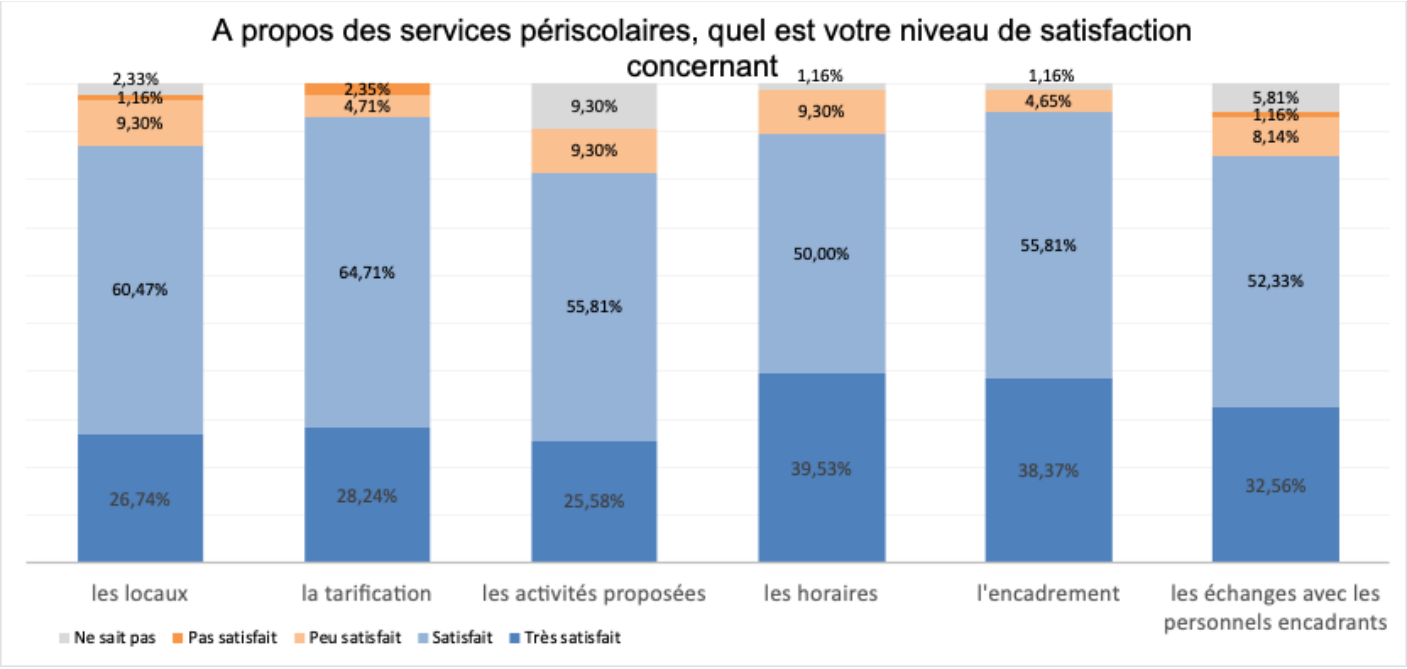

- L'expression d'une forte satisfaction sur le service de la part des utilisateurs ayant répondu à l'enquête.
- Les motifs d'insatisfaction ne recueillent pas plus de 10% de réponses.

Zoom sur les effectifs scolaires Des effectifs qui tendent à se maintenir depuis 2019 mais tout de même une légère baisse entre 2019 et 2022 (-6,4% soit 29 enfants au total sur l'ensemble des 3 écoles)

→Une tendance à surveiller au regard des constats faits en termes de démographie qui pourrait induire une baisse durable.

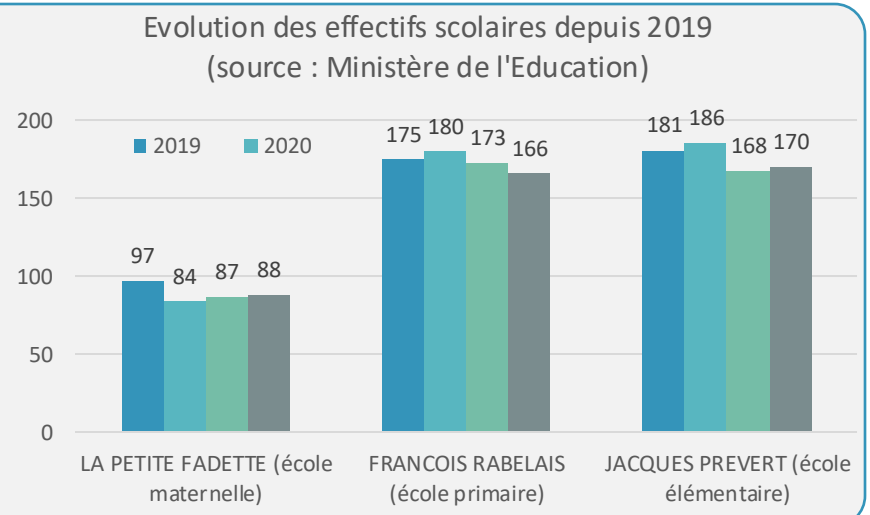

La parole des habitants (tables rondes)

- ✓ *« Ma fille ne me dit rien de ce qu'elle fait sur le temps périscolaire, j'aimerais bien avoir un peu plus d'informations concernant cela »,*
- ✓ *« La communication avec les équipes est assez variable d'une personne à l'autre. Ça serait bien d'uniformiser un minimum »*
- ✓ *« Le périscolaire ouvre un peu tard pour moi, heureusement on s'arrange avec mon mari »*

L'ALSH périscolaire du mercredi

Mode de gestion	Associatif (FOL 36)
Public cible	Enfants de 3 à 11 ans
Capacités d'accueil	64 enfants
Horaires d'ouverture	Le mercredi de 7h30 à 18h30
Tarification	au QF, sur la base de 4 tranches
Modalités d'inscription	Inscription possible à la demi-journée avec ou sans repas

Budget de fonctionnement 2023	
Nombre d'heures réalisées	15 378
Charges de fonctionnement	**52 796 €**
Dont charges de personnel	*32 240 €*
Produits de fonctionnement	**52 796 €**
dont participation Familles	21 983 €
dont PS CAF	11 345 €
subvention d'exploitation CAF	11 597 €
Reste à charge par heure réalisée pour la collectivité	0,75 €
Coût de l'heure réalisée	3,43 €
Part des charges de personnel dans les charges globales	61%
Part de la PS dans les recettes de fonctionnement	21%
Part de la participation des familles dans les recettes de fonctionnement	42%
Part de la participation de la collectivité dans les recettes de fonctionnement	22%

Fréquentation de l'ALSH du mercredi selon les tranches d'âge

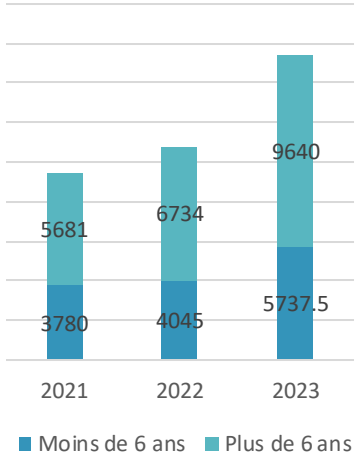

Evolution du nombre d'enfants différents accueillis dans le cadre de l'ALSH périscolaire du mercredi

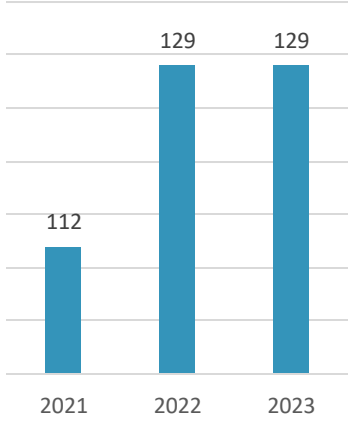

Les constats qualitatifs

Un non-alignement sur les horaires du périscolaire en semaine qui ne se justifie pas

- Un quart d'heure de décalage par rapport au périscolaire alors que les parents ont les mêmes horaires toute la semaine.

→ Un enjeu global de mise en cohérence des horaires des services petite enfance et enfance.

Des modalités d'accès qui posent question

- Des arrivées et des départs échelonnés dans la journée qui rendent difficile la mise en place d'activités sur la journée et questionnent la vocation pédagogique et éducative du service.

→Mener une réflexion sur ces modalités d'accès pour mieux valoriser l'ALSH qui n'est pas qu'un service de garde « à la carte ».

Une vraie difficulté à répondre à la demande le mercredi

- Du fait de contraintes de locaux, une quinzaine d'enfants en moyenne qui ne peuvent pas être accueillis et des parents qui revendiquent (Enquête et Maison des familles).
- Un constat problématique pour un service d'abord utilisé par les familles comme un mode de garde (cf. enquête).

→Une réflexion à mener concernant le renforcement des capacités d'accueil au titre de l'équité d'accès

Des difficultés de recrutement pour l'association

- L'impossibilité de proposer des contrats de travail attractifs (seulement 1 jour/semaine) ce qui induit du turnover et peut avoir des conséquences qualitatives (difficile de les former) et quantitatives (difficultés à assurer les taux d'encadrement).
- Des réflexions menées avec la municipalité pour mutualiser certains postes (avec le périscolaire ou des ATSEM) mais qui ne se sont pas concrétisées.

→ Une réflexion à relancer pour optimiser l'encadrement et les capacités d'accueil et ainsi mieux répondre aux besoins des familles.

L'ALSH extrascolaire pendant les vacances

Mode de gestion	Associatif (FOL 36)
Public cible	Enfants de 3 à 11 ans
Capacités d'accueil	Jusqu'à 60 enfants pendant les petites vacances, 80 durant les grandes vacances
Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30
Tarification	au QF, sur la base de 4 tranches
Modalités d'inscription	2 jours minimum pour les - de 6 ans et 3 jours pour les + de 6 ans

Budget de fonctionnement 2023	
Nombre d'heures réalisées	18 976
Charges de fonctionnement	**117 056 €**
Dont charges de personnel	*75 344 €*
Produits de fonctionnement	**117 056 €**
dont participation Familles	31 121 €
dont PS CAF	19 051 €
dont participation collectivité gestionnaire	52 937 €
Reste à charge par heure réalisée pour la collectivité	2,79 €
Coût de l'heure réalisée	6,17 €
Part des charges de personnel dans les charges globales	64%
Part de la PS dans les recettes de fonctionnement	16%
Part de la participation des familles dans les recettes de fonctionnement	27%
Part de la participation de la collectivité dans les recettes de fonctionnement	45%

Nombre d'heures réalisées dans le cadre de l'ALSH extrascolaire (toutes périodes de vacances scolaires)

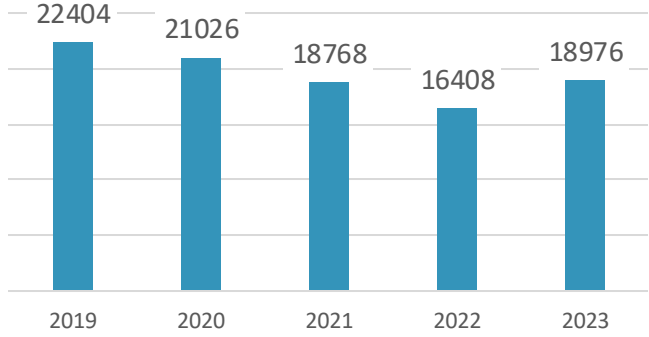

Fréquentation de l'ALSH extrascolaire par période de vacances (en heures réalisées)

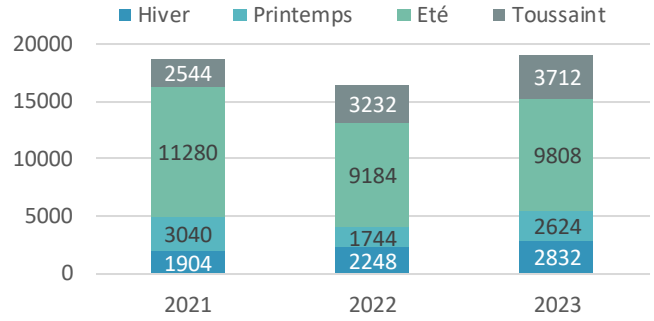

Fréquentation de l'ALSH extrascolaire par tranche d'âge

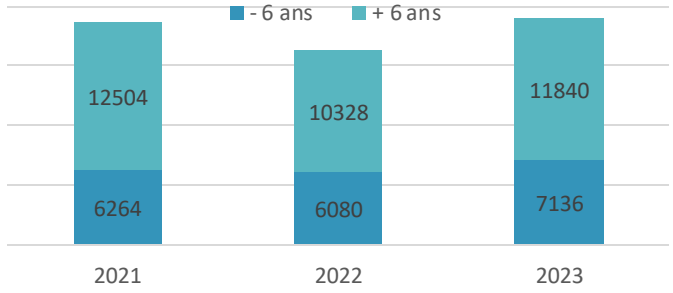

Les constats qualitatifs

Des revendications des familles concernant les modalités d'ouverture

- Des revendications de la part de quelques familles concernant les périodes de fermeture de l'ALSH (les 2 semaines à Noël et la première quinzaine d'août)ce qui contraint certaines familles à s'organiser (cf. enquêtes).
- Des constats identiques à l'accueil du mercredi concernant les horaires avec ce quart d'heure de décalage par rapport au périscolaire en semaine.

Des modalités d'accès aux services perfectibles…

…en termes de processus d'inscription.

- L'inscription se fait directement auprès de l'association avec une communication essentiellement assurée via les réseaux sociaux.
- Des familles qui jugent ces modalités contraignantes d'autant plus pour celles qui ne souhaitent pas être sur les réseaux (par désintérêt comme évoqué lors de la table ronde Parents).

- Ces modalités sont même jugées anxiogènes et inadaptées au regard du nombre de places offertes et des enjeux de réactivité induits pour avoir une place. Plusieurs parents souhaitent que l'inscription puisse se faire via le portail famille municipal.

  →Un enjeu de réflexion concernant la mise en cohérence de la politique de communication et d'inscription concernant les services municipaux qu'ils soient en gestion directe ou délégués (aspect pratique, renforcement de la logique de service 0-17 ans, continuité éducative).

…En matière de réservation

- Une inscription de 2 jours minimum pour les - de 6 ans et 3 jours pour les + de 6 ans au titre de la cohérence éducative et de la valorisation du service. Une réponse également adaptée à la flexibilité de l'emploi avec certains parents qui n'ont pas forcément besoin du service toute la semaine.
- Néanmoins un distinguo par âge qui peut poser un problème pour les familles ayant des fratries et entrainer une surconsommation par rapport aux besoins réels (cf. table ronde).

  →Une réflexion à mener concernant un ajustement de ces modalités pour limiter la surconsommation du service.

Zoom sur la tarification de l'ALSH du mercredi et des vacances

- Une grille tarifaire construite sur seulement 4 tranches de quotient familial (QF) avec aucune modulation tarifaire au-delà de 966€ ce qui correspond tout juste au seuil de départ de classification des classes moyennes.
- De fait, une vraie inégalité d'accès pour les ménages situés au-delà de 966€ puisqu'une famille avec un QF de 1000 euros n'a pas du tout les mêmes moyens financiers qu'une famille à 2000€ de QF. De fait, l'impact du coût du service sur le budget familial est très différent (cf. enquête).
- Un constat d'autant plus problématique que les utilisateurs sont très majoritairement des actifs utilisant le service comme mode de garde qui se situent dans cette dernière tranche, la plus grande et la moins modulée (cf. Graphique ci-dessous).

→Une réflexion globale à mener concernant la modulation tarifaire des services pour davantage d'équité d'accès quels que soient les revenus des familles (piste du taux d'effort unique).

→Envisager l'application de la future modulation retenue (si tel est le cas) sur tous les services enfance (dont la cantine) pour une vraie équité d'accès.

Tranches de QF	Prix de journée
0 à 565€	6,63 €
566 à 765€	9,35 €
766 à 965€	11,75 €
966€ et plus	14,75 €

Répartition des familles utilisatrices de l'ALSH du mercredi et des vacances selon leur QF en % (2023 - source : FOL36)

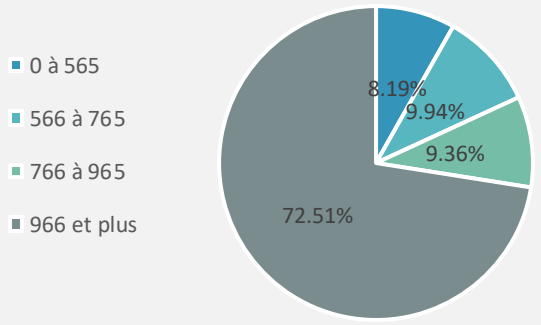

Une demande globalement satisfaite durant les vacances comparée au mercredi

- Entre 40 et 60 enfants pendant les petites vacances, jusqu'à 80 durant les grandes vacances. L'association enregistre moins de demandes pendant les vacances, les enfants sont davantage gardés par leurs parents (pas mal d'enseignants sur la commune) ou par leurs grands-parents.
- Ce n'est pas forcément le même public lors des vacances que lors des mercredis pendant les périodes scolaires.

Un désintérêt classique du service de la part des plus grands

- La confirmation que les enfants de 9/10 ans viennent moins à l'ALSH par désintérêt mais aussi et surtout pour se démarquer des petits (confirmé par les parents lors de la table ronde). Ce constat est aussi, parfois, un effet d'aubaine pour les familles qui voient ici une bonne occasion de réaliser des économies.

  →Une réflexion à envisager pour garder ces enfants dans le giron de la politique éducative municipale et limiter la rupture de services vers le service ados (quelle proposition pour les préados, quelles modalités de fonctionnement ?…).

De façon transversale concernant la place de l'association dans le service municipal 0-17 ans.

- S'il reste une marge de progrès en termes de mise en cohérence des modalités d'accès, d'inscription mais aussi de communication, l'association est bien intégrée dans la logique de service municipal. Il est ainsi noté une bonne interaction entre les services qu'ils soient délégués ou pas avec :
  - La participation aux temps de coordination,
  - Du travail en commun avec les dispositifs périscolaires et les écoles,
  - Des temps de suivi technique avec la Direction Générale Adjointe à l'éducation, au sport et à la vie associative.
- Ceci confirme une fois de plus l'effet levier produit par l'élaboration et le suivi du PEDT.

L'enquête habitants

ALSH du mercredi et des vacances

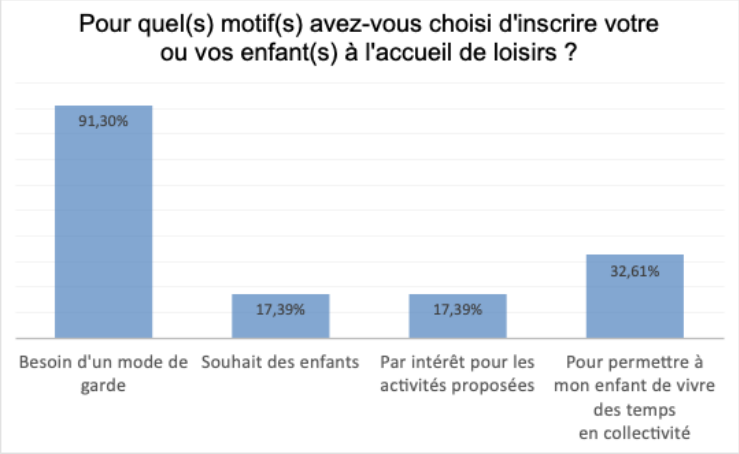

- 91% des répondants utilisent l'ALSH comme mode de garde.
- Un constat qui conforte donc les enjeux d'accessibilité pour les familles ayant absolument besoin du service.
- Une satisfaction globale du service mais des motifs d'insatisfaction qui relèvent justement des conditions d'accessibilité (place, tarification et modalités d'inscription).
- Certains parents ont pointé d'autres axes de progrès comme l'information, les activités et les échanges avec l'équipe d'animation.

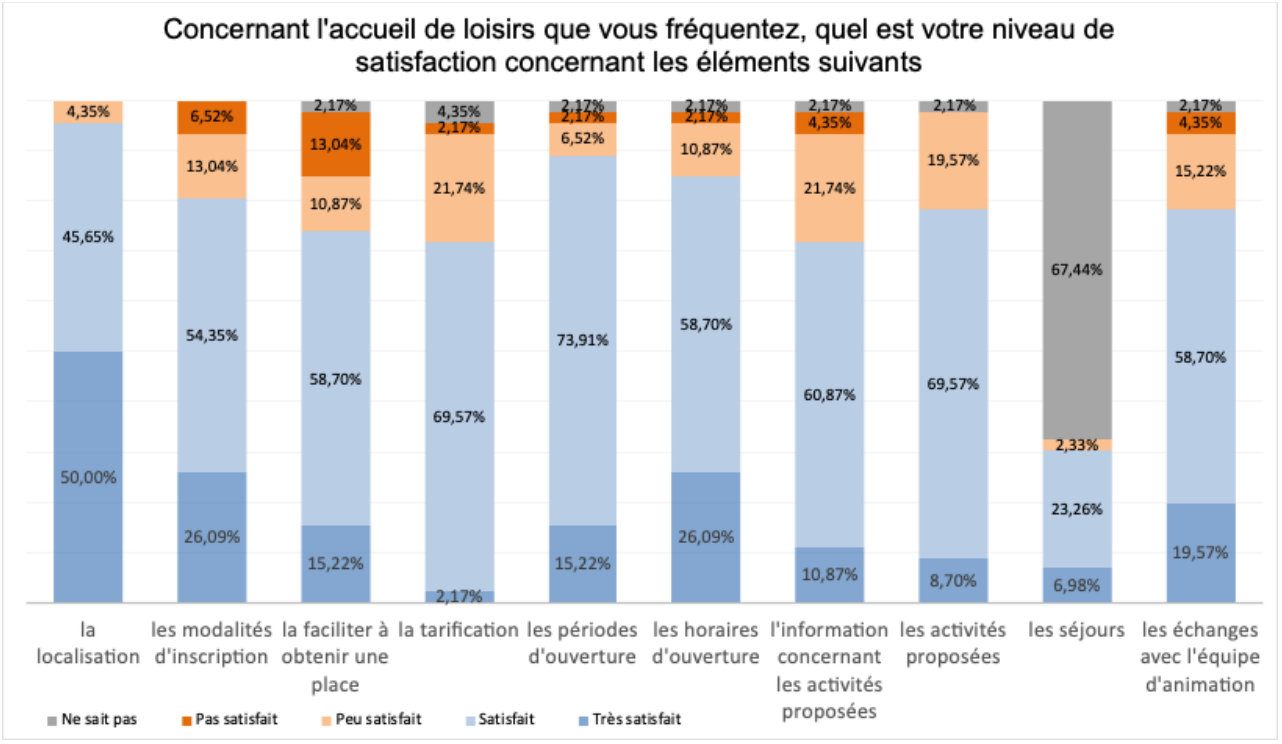

La parole des habitants (tables rondes)

- ✓ *« On nous oblige à inscrire nos enfants au minimum 3 jours par semaine, c'est beaucoup, on aimerait bien garder nos enfants si on ne travaille pas », « en plus ça nous oblige à consommer plus que nécessaire ce qui pèse dans le budget ».*
- ✓ *« Il n'est pas facile d'avoir une place, c'est anxiogène », « Les contraintes de place ont fait que j'ai pris un 80%, à charge de travail égale… »,*
- ✓ *« Les échanges avec l'ALSH sont assez compliqués pour avoir de l'information. Ça ne répond pas toujours au téléphone », « il n'y a pas de communication hors Facebook ; si on n'est pas sur le réseau on n'a pas l'info du début des inscriptions », « je n'ai pas envie d'aller sur Facebook, il faut revoir le mode de communication », « le portail famille c'est super pratique, pourquoi on ne l'utilise pas pour le mercredi et les vacances ? », « oui, au moins on a de la lisibilité sur les inscriptions, les activités… », « communiquer via le portail famille est essentiel, on y passe tous ».*
- ✓ *« On a des interrogations concernant l'encadrement avec pas mal de turnover dans les équipes ; c'est difficile de créer des repères ».*
- ✓ *« Ma fille de 10 ans et ½ commence à revendiquer une certaine lassitude ; elle ne veut plus côtoyer les petits ».*

L'enquête habitants

46 réponses

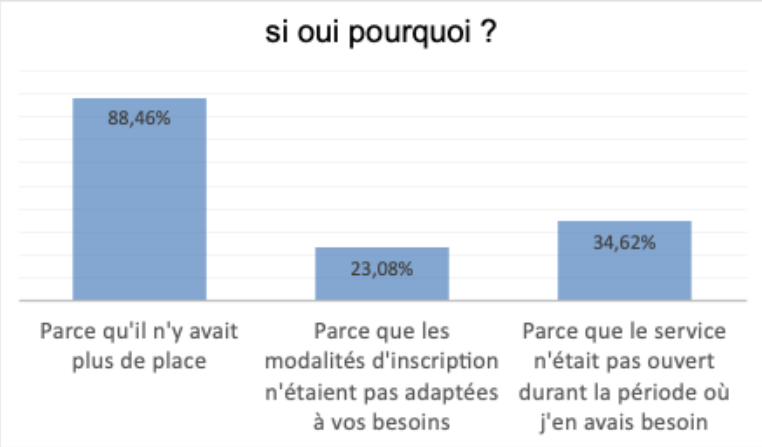

59 réponses

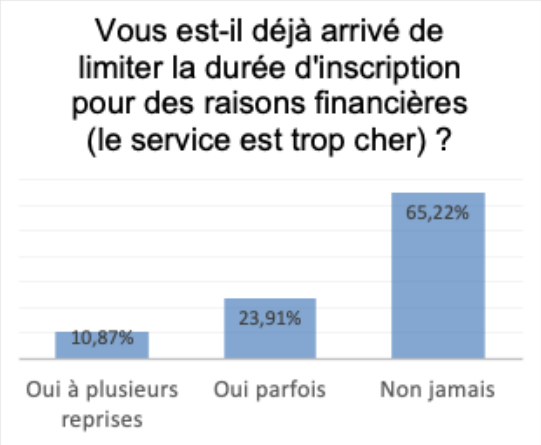

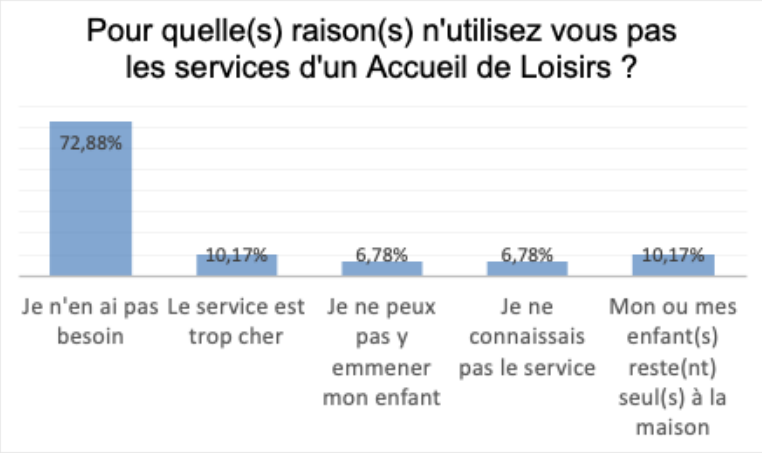

- La problématique des capacités d'accueil est au cœur des revendications des familles concernant les freins d'accessibilité au service : 88% de réponses liées à l'absence de place.
- 23 personnes n'ont ainsi pas pu inscrire leur(s) enfant(s) à l'ALSH essentiellement parce qu'il n'y avait plus de place.
- La question de la tarification est aussi considérée par les familles comme un frein à l'inscription. 34% des répondants ont déjà limité leur utilisation du service parce que le service est très cher (soit 16 personnes).

Synthèse enfance

Forces	Faiblesses
• Comme pour tous les services municipaux, une forte satisfaction des utilisateurs. • Une bonne interaction entre les services périscolaires et les équipes enseignantes dans les écoles. • Une bonne interaction entre l'association FOL 36 et les services municipaux.	• Une offre d'activités périscolaires qui peine à trouver son public. • Des conditions d'accès aux services perfectibles le mercredi et pendant les vacances : horaires, modalités de réservation... • Un accueil du mercredi trop utilisé comme un service de garde « à la carte ». • Une politique tarifaire et en particulier la modulation selon les QF des familles, qui n'est pas en phase avec la réalité des utilisateurs. • Des capacités d'accueil, surtout le mercredi, qui ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes.
Points de vigilance	**Axes de progrès (enjeux)**
• Les services périscolaires et extrascolaires sont avant tout des modes de garde pour les utilisateurs. • Un choix des élus de ne pas mettre en œuvre un service d'aide aux devoirs mais qui n'est peut-être pas en phase avec la réalité des besoins des familles. • Des difficultés de recrutement pour l'association (contrats peu attractifs, fort turnover...). • Une association très autonome en matière de conditions d'accès et d'inscription mais aussi de communication à destination des familles. • Des préados qui ont tendance à se désintéresser de l'ALSH.	• Une réflexion à mener concernant l'intérêt de faire perdurer les activités périscolaires. • Des conditions d'accès à l'ALSH extrascolaire et du mercredi à requestionner : horaires, jours de réservation, allées et venues du mercredi, conditions de réservation... • Une réflexion à mettre en œuvre concernant le renforcement des capacités d'accueil. • Une politique tarifaire à ajuster pour davantage d'équité d'accès et une modulation à étendre peut-être aux autres services. • Tendre vers davantage de cohérence entre les services municipaux et associatifs : Inscription, communication, recrutement... • Une réflexion à envisager pour garder les préados dans le giron de la politique éducative municipale et limiter la rupture de services.

Les 12-17 ans et +

L'enquête habitants

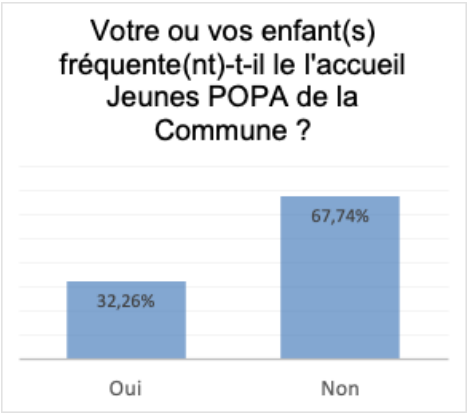

20 réponses

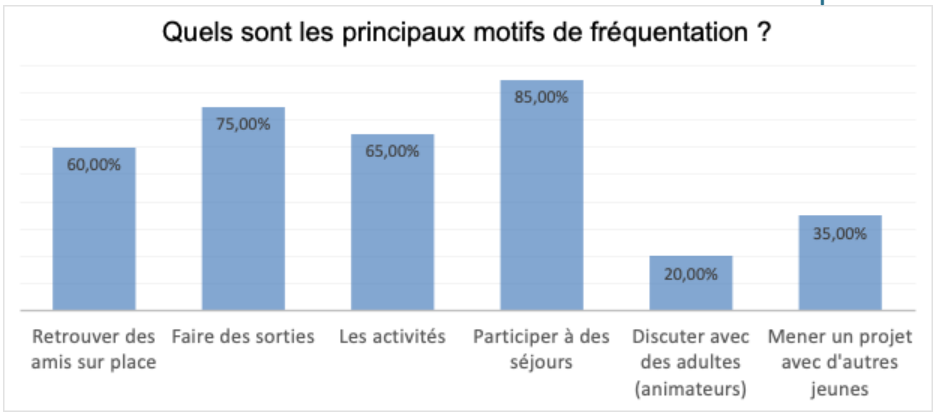

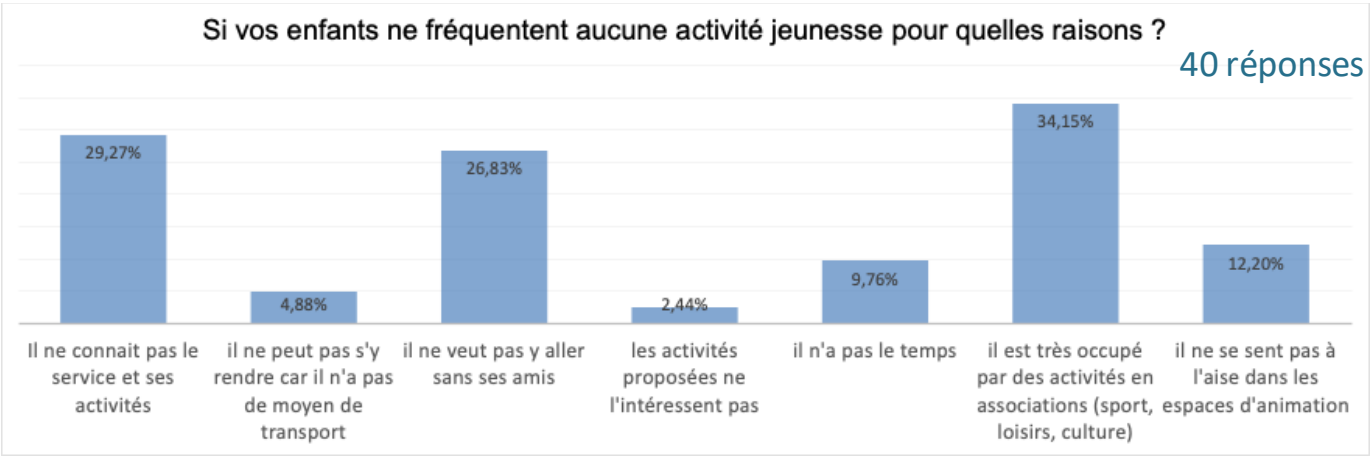

La parole des habitants (tables rondes)

Les parents

- ✓ *« Il a fallu être prescripteur au début pour que nos enfants aillent aux activités jeunesse mais une fois découvert le service, plus besoin ».*

Les jeunes

- ✓ *« Oui on fréquente d'abord un service en fonction de ses amis, il faut que mes copines y aillent », « on est très attentifs à qui fréquente les activités »,*
- ✓ *« Pour communiquer avec nous, il faut passer par les réseaux sociaux : Snapchat, Instagram… pas trop les mails », « le bouche à oreille fonctionne très bien entre nous ».*

NB : Comme pour la petite enfance, une vingtaine de réponses par question qui justifient une certaine réserve quant à la représentativité de l'échantillon

- 20 jeunes parmi les familles de l'échantillon ayant répondu à l'enquête fréquentent l'accueil Jeunes et majoritairement durant les vacances scolaires.
- Des motifs de fréquentation axés principalement sur les activités, séjours et sorties. La présence des amis est aussi un motif conséquent.
- Les motifs de non-fréquentation principalement cités sont le fait d'être très occupé par des activités extrascolaires en association (34%) mais aussi par une méconnaissance du service et de ses activités (30%) ce qui dénote d'un enjeu de poursuite de la communication.

L'enquête habitants

20 réponses

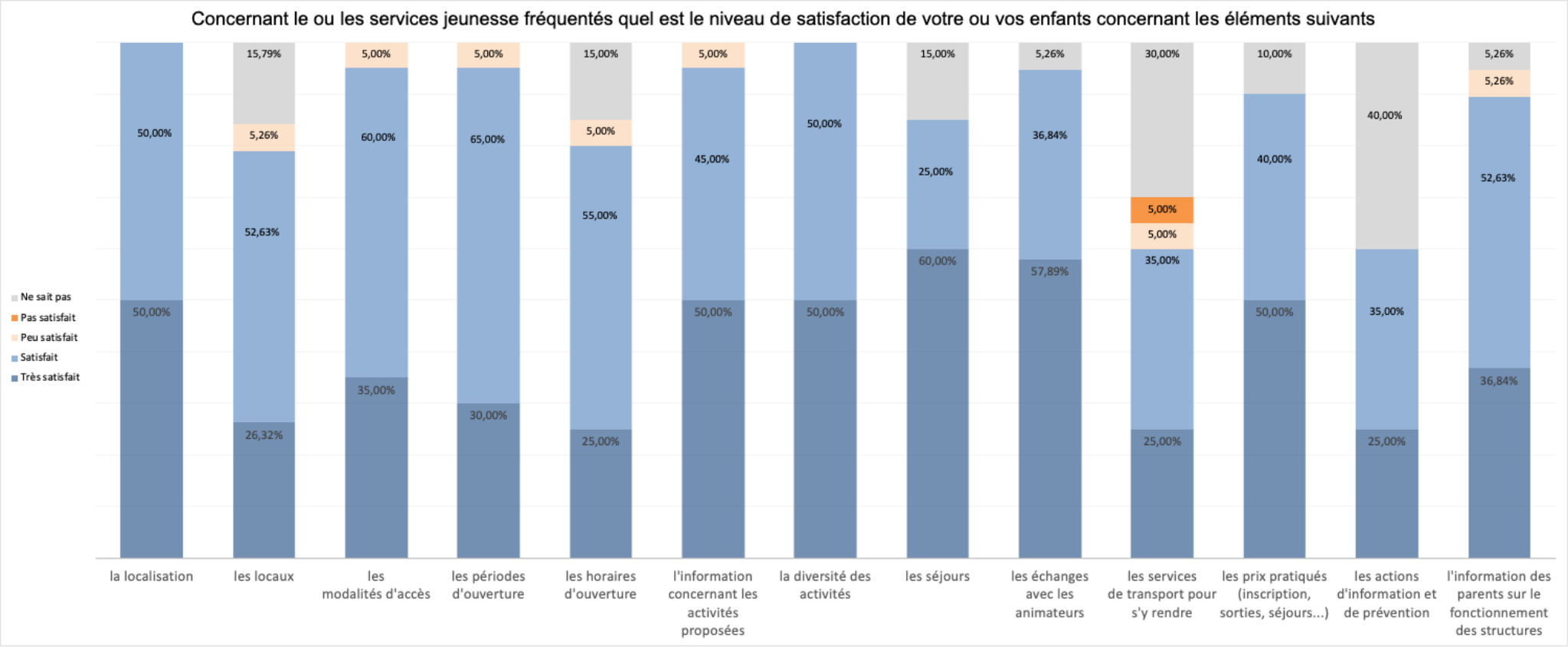

- Une très grande satisfaction globale de la part des utilisateurs du service.
- La question de la mobilité des jeunes reste prégnante sur une commune étendue comme le Poinçonnet. De fait, il s'agit du seul item qui recueille des réponses « pas satisfait ».
  →Un enjeu de réflexion à mener concernant la mobilité des jeunes vers le centre-ville pour participer aux activités d'animation.

La parole des habitants (tables rondes)

Les parents

✓ *« Il est difficile d'emmener mon enfant pour des animations en cours de journée lorsque je travaille. Comme nous habitons à 3km du centre-ville, elle ne peut pas toujours s'y rendre. ».*

Les services municipaux

L'accueil Jeunes POPA

Mode de gestion	Associatif (FOL36)
Public cible	Enfants de 11 à 17 ans
Capacités d'accueil	En attente
Horaires d'ouverture	En attente
Tarification	au QF, sur certains séjours et certaines activités.
Modalités d'inscription	En attente

Les bourses BAFA

- Un dispositif géré par le CCAS
- 3 formations financées par an (2 cette année)
- Le financement est pris en charge à hauteur de 90% par le CCAS avec une contrepartie de 30 heures d'investissement citoyen sur la commune.
- Les bénéficiaires réalisent leur stage pratique dans les dispositifs d'animation de la commune.

Les constats qualitatifs concernant le POPA

- Un animateur encadre les jeunes avec parfois un stagiaire BAFA en renfort
- L'accueil se fait sur site à la maison des familles avec un principe d'itinérance sur des sites municipaux (salles, équipements sportifs, forêt…). Pour autant des familles évoquent des problèmes de mobilité de leurs enfants (cf. Enquête).
- Une intervention pertinente, deux fois par semaine, au collège Jean Monnet à Châteauroux qui permet de se faire connaître et d'établir le contact avec les jeunes.
- 90 jeunes sont inscrits à l'année, principalement des collégiens, 1 petit tiers des jeunes ne sont pas du Poinçonnet. Les jeunes filles sont largement majoritaires.

Des activités ciblées et plutôt ponctuelles

- De fait, plutôt un service à la carte qui permet d'être en phase avec les attentes des jeunes pour qui la question de l'engagement sur la durée est difficile.
- Des activités sur site, des sorties et des séjours (plutôt fréquentés par des 14-17 ans).
- Une tarification spécifique est appliquée pour certaines sorties ou séjours avec prise en compte ou pas du QF. → Un constat qui interroge l'équité d'accès économique à ces activités selon le revenu des familles.

Un principe de co-construction de projets via des créneaux spécifiques de préparation

- Une large place donnée à la prise d'initiative et à l'engagement citoyen qui, de prime abord, n'est pas une préoccupation première des jeunes.
- Un gros travail d'accompagnement des jeunes dans la création de projets.
- 42 porteurs de projets ont ainsi été accompagnés en 2022.
- La création récente d'une junior association a vocation à institutionnaliser davantage l'engagement et la responsabilisation des jeunes.

Nombre de 12/17 ans ayant participé à des activités du POPA

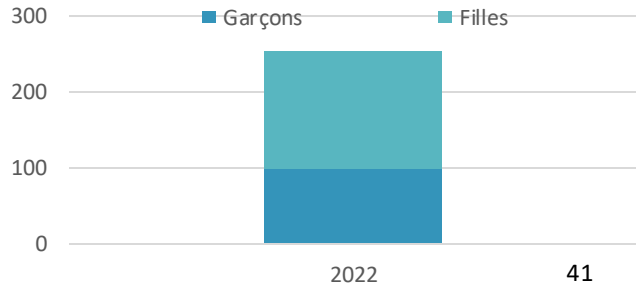

La Mission Locale de Châteauroux

- Intervention sur le périmètre de Châteauroux Métropole et de 4 Communautés de communes du nord-ouest du département.
- Plus de 2 000 jeunes accompagnés chaque année dont certains dits « isolés » par une équipe d'une trentaine de conseillers en insertion sociale et professionnelle.
- Pas de permanence sur le Poinçonnet, l'accueil est à Châteauroux pour les jeunes de la commune.

Evolution du nombre de jeunes Poinçonnois accompagnés par la Mission Locale depuis 2020 – Source Mission Locale Châteauroux

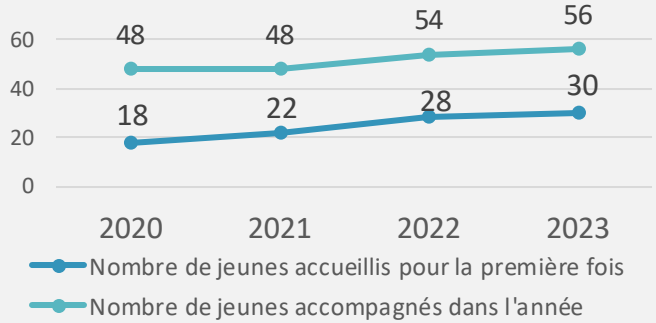

Les constats qualitatifs

Le profil des jeunes Poinçonnois accompagnés par la Mission Locale est un peu différent de celui des autres jeunes

- Moins de public de niveau scolaire infra-bac, plus de jeunes femmes et plus d'autonomie en termes de mobilité du fait de l'offre de transport publique et d'un niveau d'équipement supérieur.

Un acteur ressource…

…en matière d'information et de mise en relation avec les acteurs économiques

- L'animation d'un Point Information Jeunesse avec un espace publique numérique (avec un animateur dédié).
- Des opérations « jobs d'été » avec 2 temps évènementiels annuels à Châteauroux à destination des plus de 18 ans. En collaboration avec des agences d'intérim et des entreprises.
- Une opération Job dating dans le cadre d'un forum avec plus de 50 entreprises.

→ Des ressources à promouvoir auprès des jeunes du Poinçonnet et une interaction à construire avec les entreprises locales en termes d'interconnaissance et de collaboration.

…en matière d'actions mises en place en collaboration avec les collectivités locales

- La bourse au permis de conduire, la bourse BAFA, des chantiers loisirs…
- La collectivité finance une partie de ces dispositifs en contrepartie d'une activité civique et citoyenne d'une cinquantaine d'heures.
- La ML repère les jeunes, instruit les demandes, prépare et oriente les jeunes (en priorité de la collectivité concernée).

Un intérêt à promouvoir une interaction Mission Locale/commune

- Au titre de l'interconnaissance, du partage d'informations mais aussi du repérage et de l'orientation des jeunes.
- Pour promouvoir une politique jeunesse élargie et transversale : de l'animation à l'insertion sociale et professionnelle.
- Pour développer de nouvelles actions à destination des jeunes (exemple des jobs d'été à destination des mineurs qui ne peuvent être proposés par les entreprises malgré une forte demande).
- Il n'y a pas eu de sollicitation de la part de la commune à l'heure actuelle. Une démarche de la Mission Locale pour organiser une permanence mais pas de retour.

→Pour autant, avant de construire une éventuelle interaction, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les attentes en matière de politique jeunesse.

Profil des jeunes accompagnés en 2023 en % (source Mission Locale Châteauroux)	Le Poinçonnet	Périmètre Mission Locale
mineurs	16%	14,2%
jeunes femmes	55%	45,1%
Jeunes ayant le permis	39%	23%
Jeunes ayant un moyen de locomotion autonome	60%	85%
Jeunes hébergés par leur famille	93%	50%
Jeunes n'ayant pas le bac	43%	69%

Le service de « prévention spécialisée »

- Géré par le CCAS de Châteauroux

Les missions

- Accompagnement des jeunes en difficulté, dans leur parcours scolaire, en rupture ou en voie de rupture avec l'école.
- Soutien des parents en difficulté dans la prise en charge éducative.
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Prévention des conduites à risque…

Le périmètre d'intervention

- Surtout une intervention auprès des jeunes dans les quartiers « politique de la ville » de l'agglomération, des gens du voyage mais aussi sur toute l'agglomération en cas de besoin.
- Pour autant des moyens opérationnels assez limités.

Les modalités d'intervention

- Des éducateurs de rue qui viennent au contact des jeunes et des familles.
- Des accompagnements individuels et des actions collectives (loisirs, sorties, séjours, chantiers loisirs, chantiers éducatifs organisés avec des partenaires dont la Mission Locale.
- Un principe de travail en partenariat avec les acteurs locaux (services des collectivités, services d'animation…).

Un service éducatif qui peut être un partenaire ressource dans les processus de mise en œuvre d'une politique jeunesse

- Le service peut intervenir sur des premières prises de contact avec des jeunes (entretiens) en cas de difficultés comportementales et éducatives.
- Un partenaire à mobiliser au moins au titre de l'expertise apportée et d'une intervention couplée et rapide si nécessaire.

→A l'instar de la Mission Locale, un enjeu d'interconnaissance et de structuration d'un principe d'interaction pérenne (coordination).

Constats généraux concernant la politique jeunesse municipale

- La politique municipale est principalement axée sur l'animation et l'accompagnement des initiatives portées par les jeunes de 11 à 17 ans avec un service encore jeune mais qui a néanmoins trouvé son public et un bon travail autour de la co-construction de projets.
- A ce jour, la commune n'a pas investi :
  - Le champ de l'insertion sociale et professionnelle concernant les jeunes alors qu'une soixantaine de jeunes sont considérés comme isolés (cf. contexte sociodémographique).
  - La thématique de l'information des jeunes (Pas de labellisation Pont Information Jeunesse par exemple).
- Tout est potentiellement à construire en termes de partenariats sur la thématique de la jeunesse pour une proposition élargie qui pourrait aller au-delà de 18 ans.

→L'intérêt de profiter de cette étude pour mener une réflexion partenaires/élus concernant les évolutions souhaitables et voulues en termes de politique jeunesse sur la commune : quelles tranches d'âge visées, quels objectifs et axes de travail, quelle mobilisation pour quels partenaires ? Cet axe de travail à vocation à intégrer la nouvelle CTG pour ajuster les objectifs opérationnels en matière de politique Jeunesse.

Synthèse jeunesse

Forces

- Un service jeunesse récent qui a trouvé son public et des utilisateurs, parents comme enfants, qui sont satisfaits.
- Une politique d'animation et un accompagnement des porteurs de projet qui s'est concrétisé avec la création d'une junior association.
- Une présence au collège de Châteauroux qui permet de faire connaitre le service.
- Des financements de BAFA pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes.
- Des jeunes qui sont déjà accompagnés par les partenaires sur la commune (Mission Locale)

Faiblesses

- Des faiblesses à relativiser du fait de la jeunesse du service.
- Une politique jeunesse qui se limite pour l'instant à l'animation : pas de proposition en matière d'information jeunesse (dont prévention) ni en matière d'insertion sociale et professionnelle.
- Pas de travail sur la transition ALSH 3-11 ans et espace jeunes : quid des préados ?
- Une politique tarifaire perfectible : des sorties au QF ou pas…
- Des partenariats assez peu développés pour le moment avec les acteurs spécialisés en matière d'accompagnement social et professionnel : des ressources pas encore mobilisées.

Points de vigilance

- La question de la mobilité reste prégnante pour les jeunes.
- Une soixantaine de jeunes sur la commune qui ne sont ni en emploi ni scolarisés → Une mission de repérage de la part de la Mission Locale mais une vraie attente de partenariat pour faciliter la mise en contact et diversifier la proposition d'accompagnement.
- Parfois des incivilités observées de la part des jeunes sur certains lieux de rassemblement.

Axes de progrès (enjeux)

- Ajuster certaines modalités d'accès à l'espace Jeunes : mobilité, tarification…
- Une réflexion partenaires/élus à mettre en œuvre concernant les évolutions souhaitables en matière de politique jeunesse sur la commune :
    - Quelles tranches d'âge visées,
    - Quels objectifs et axes de travail,
    - Quels partenaires pour quelles ressources ?

La parentalité

L'espace Parents

Mode de gestion	Municipal
Vocation du service	Constituer un lieu ressource en matière d'enfance, de jeunesse et d'accompagnement des familles : information, conseil, animation et orientation.
Public cible	Familles ayant de enfants jusqu'à 18 ans.
Modalités d'ouverture	les lundis et mercredis (9h-12h30/14h-17h) et le jeudi (9h-13h).
Moyens d'animation	Une animatrice à 0,5ETP (mutualisée avec le RPE).
Budget de fonctionnement	29 750€ (financés à hauteur de 80% par la CAF et de 20% par la mairie).
Principales activités	• Groupes de parole autour de thèmes de discussion • Temps collectifs parents (grands-parents/enfants) : bibliothèque, ateliers cuisine, petits déjeuners multi-accueil… • Conférences et soirées thématiques (nutrition, fratries…) avec intervention d'experts. • Gestion d'un potager partagé valorisant le lien intergénérationnel…

Les constats qualitatifs concernant l'espace Parents

- Les élus ont privilégié ce service plutôt qu'un LAEP trop restrictif en termes de public cible (0-6 ans). Les familles sont accueillies selon un principe de gratuité et d'anonymat.
- Le service a vocation à bien conseiller les parents et grands-parents sur les postures et conduites à tenir avec les enfants…
- Il vise à optimiser l'orientation des familles vers les bons partenaires (déjà une bonne interaction avec la Maison des adolescents).
- Les familles qui participent aux activités sont très satisfaites de la proposition d'animation.

→ Un travail en cours de structuration du service et des partenariats pour bien faire connaitre le service et mieux interagir et optimiser la proposition faite aux familles (un axe fort de la 1ère CTG et une concrétisation opérationnelle très pertinente).

La parole des habitants concernant l'espace Parents (tables rondes)

✓ *« C'est très bien mais on pourrait aller plus loin en termes de communication et d'information sur ce qu'il propose, ses missions », « il faut être plus explicite sur le soutien face aux difficultés éducatives pour attirer davantage de parents encore »,*

✓ *« les groupes de travail parents autour de la parentalité c'est super ».*

✓ *« Je ne savais pas qu'il y avait un référent ados pour les problématiques éducatives ; si j'avais su, ça m'aurait pas mal intéressé », « oui on aurait eu des questions car ce n'est pas simple d'élever nos ados ». « Quand on est dans les réseaux locaux, on a ces infos concernant qui fait quoi mais si on n'y est pas, on passe à côté ».*

138 réponses

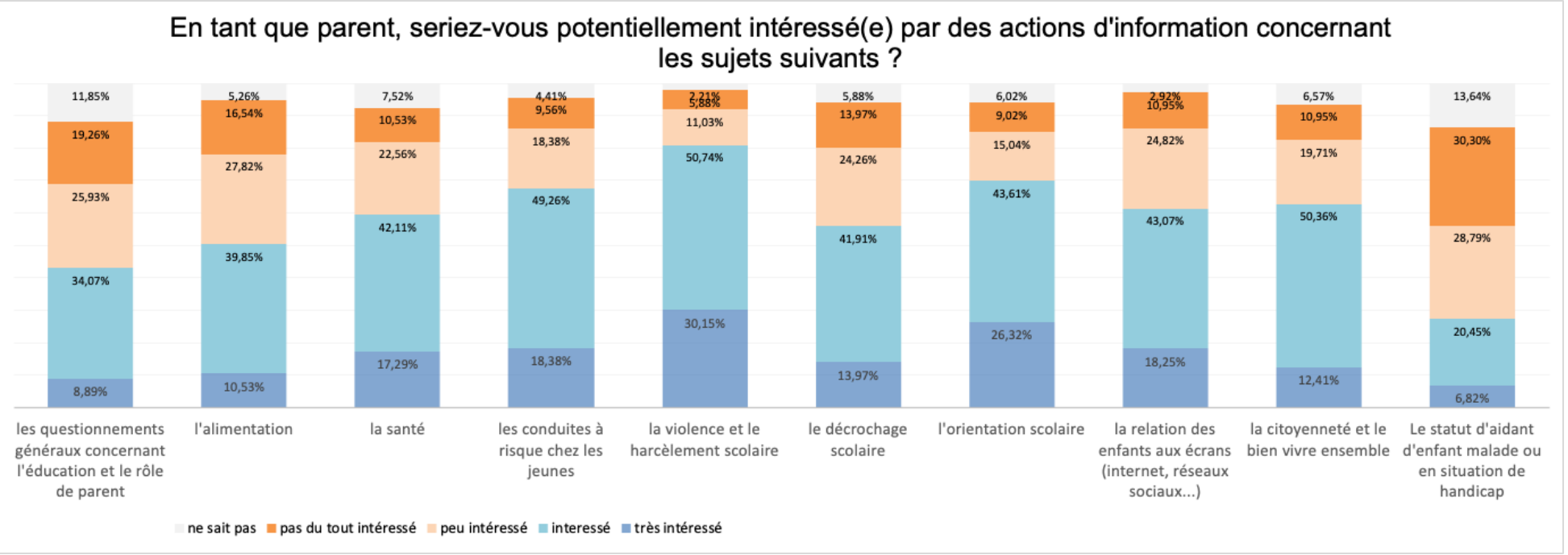

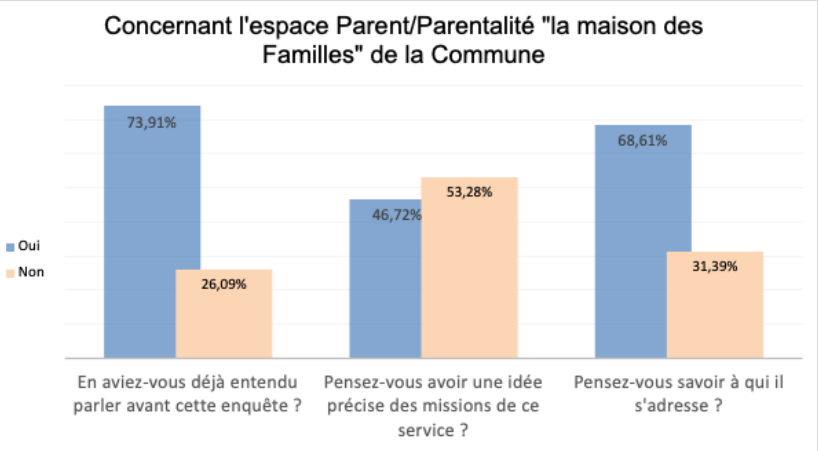

- La « violence et le harcèlement scolaire » est le 1er sujet qui intéresserait les parents dans une démarche d'information devant « les conduites à risque », « l'orientation scolaire », « la santé » et « les écrans ». A l'opposé, « les questionnements généraux concernant l'éducation et le rôle de parent » recueille le moins de réponses « intéressé ». →Un constat qui fait sans doute écho à une certaine crainte d'ingérence dans les affaires familiales mais aussi à une négation de certains problèmes comme constaté par certains opérateurs locaux.
- 102 personnes sur 138 (73,8%) avaient déjà entendu parler de l'Espace Parents. Pour autant 53,2% avouent ne pas avoir une idée précise de sa vocation. →Un enjeu de poursuite du travail de communication à destination du public cible.

Les constats qualitatifs en matière d'accompagnement dans la fonction parentale

Des problématiques éducatives observées par tous les encadrants de services petite enfance, enfance et jeunesse

- De plus en plus de troubles envahissants du comportement observés chez les enfants fréquentant le multi-accueil ou la micro-crèche.
- Des problématiques comportementales accentuées par les séparations des parents ou par l'émergence des « enfants rois ».
- Une vraie difficulté à mobiliser les enfants sur des temps longs. Il y a clairement un avant et un après COVID avec des enfants moins demandeurs d'activités, rencontrant des difficultés pour se concentrer et qui ont surtout besoin de bouger.
- Des associations locales (sport, culture…) qui évoquent aussi une certaine impuissance devant le comportement de certains adhérents (incivilités des jeunes mais pas seulement). Des incivilités qui peuvent aussi s'observer ponctuellement dans la commune.

Des problématiques qui nécessitent de renforcer les compétences des personnels encadrant les enfants et les jeunes.

- Il est noté qu'en tant qu'encadrant, on ne s'improvise pas éducateur spécialisé, ceci d'autant plus que tout le monde n'est pas au même niveau de formation en matière de bonnes pratiques face aux enfants et aux parents (travail sur les postures). La communication est parfois difficile avec les parents qui sont souvent dans la négation.
- Une formation collective a été organisée pour les services municipaux petite enfance, enfance et jeunesse concernant la gestion des conflits (enfant/enfant, enfant/adulte et adulte/adulte) mais l'association n'a pas été mobilisée.
- Un intérêt aussi à travailler avec les partenaires (PMI, travailleurs sociaux du CD et de la CAF…) sur la question des bonnes pratiques et postures dont la gestion des signalements (informations préoccupantes) : quand et comment faire un signalement ? quel suivi ? quel accompagnement connexe à l'action des travailleurs sociaux?…

  →Une réflexion à mener concernant les leviers possibles pour mieux répondre à ces problématiques éducatives (poursuite des formations des encadrants, ajustement des actions de sensibilisation/prévention, renforcement de l'interaction avec les partenaires spécialisés qui sont aussi en attente – Cf. encadrés PMI/CAF, valorisation des fonctions de référents…).

Concernant l'inclusion

- Il n'y a globalement que très peu voire pas d'enfants en situation de handicap accueillis dans les services enfance/ jeunesse ni même d'enfants issus de familles en situation de précarité.

  → Même si les publics cibles sont peu nombreux sur la commune, un travail peut être envisagé visant à renforcer l'accueil de ces enfants qui passe par :
  - Une communication ajustée à destination des familles mais aussi des prescripteurs (partenaires).
  - Une interaction active avec les partenaires concernant les modalités d'accueil et d'information.
  - Une adaptation de l'ensemble des locaux.

- La nécessité de désacraliser ou dédramatiser le handicap et de changer les regards au titre du bien vivre ensemble.

→Un enjeu de sensibilisation de tous : des parents aux encadrants en passant par les enfants. A ce titre, le partenariat entre l'ALSH extrascolaire et l'IME des Martinets - accueil d'enfants de l'établissement médicosocial sur le temps de l'ALSH avec une intervention couplée animateurs de l'ALSH/éducateurs spécialisés - est une réponse intéressante.

…Concernant la situation d'aidant

- Souvent des familles dont l'un des parents arrête complètement de travailler pour accompagner leur enfant malade ou en situation de handicap.
- Un risque d'isolement et un intérêt à proposer des alternatives même ponctuelles (pour souffler)

→Un enjeu de communication sur les capacités d'accueil dans les services et la plus-value pour les parents ainsi que de réflexion autour de ce statut d'aidant et de l'accompagnement possible (groupe de parole, pair-aidance ?).

→De façon transversale, qu'il s'agisse d'accompagnement dans la fonction parentale ou d'inclusion, une réflexion à mener avec les partenaires compétents dans une logique de partage d'information et de conseil aux équipes (une attente également exprimée par ces partenaires : Cf. Page suivante).

Zoom sur la fonction d'accueil et d'information de la Maison des famlles

- Inauguré il y a deux ans le service abrite le service des affaires scolaires/jeunesse qui assure une fonction d'accueil, d'information et de gestion des inscriptions concernant les services petite enfance, enfance, jeunesse et familles.
- Le service accueille le public du lundi au vendredi (9h/11h45 et de 15h/16h15), le mercredi (9h/17h).
- L'accueil est assuré par 4 personnes dont certains postes sont mutualisés avec l'encadrement des temps périscolaires.
- Les habitants peuvent s'inscrire dans les différents services municipaux (services périscolaires, scolaires dont le transport, cantine).
- L'inscription reste gérée par le multi-accueil concernant la petite enfance et par la FOL 36 concernant les ALSH du mercredi et des vacances.
- Les élus souhaitent que la « Maison des familles » devienne à court terme le guichet unique municipal concernant tous les modes d'accueil et d'animation de 0 à 17 ans.

→Un choix pertinent au titre de la mise en cohérence des services, de la continuité éducative et du soutien aux familles mais des conditions de réussite :

  - Mettre en œuvre une stratégie élargie d'Accueil, Information, Orientation et Accompagnement (AIOA).
  - Travailler la communication pour lever les risques de confusion avec la vocation du RPE et les services qu'elle accueille (RPE, Espace Parents, POPA-Accueil jeunes).
  - Gérer les inscriptions de tous les services dont ceux de l'ALSH associatif géré par les FOL 36 pour faciliter les conditions d'accès pour les familles et apporter une certaine cohérence en matière de logique de service 0-17 ans (une revendication forte des familles - cf. partie Enfance).

Zoom sur quelques partenaires

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de l'Indre

Moyens et modalités d'intervention de proximité

- Il n'y a pas de consultation sur la commune mais à Ardentes. Une assistante sociale en charge de l'enfance à la circonscription d'action sociale et une puéricultrice de la PMI interviennent sur la commune pour accompagner les familles.
- La PMI organise des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.
- Un bilan est réalisé dans les écoles maternelles tous les ans auprès des enfants de 4 ans pour détecter d'éventuelles problématiques de santé (problèmes de vue, d'audition…).

Les Poinçonnois accompagnés par la PMI

- 16 informations préoccupantes ont été réalisées concernant des enfants sur le Canton d'Ardentes dont 4 au Poinçonnet (7 en 2023). Par ailleurs, des familles interpellent régulièrement les services sociaux pour des problèmes de mal-être.
- 4 cas de violences intrafamiliales ont été signalés en 2023 sur la commune. Les services sociaux accompagnent aussi bien les victimes que les auteurs.
- A noter que 2 assistantes familiales agréées par le CD36 vivent au Poinçonnet pour 4 enfants accueillis dans le cadre de mesures de placement.

Les constats qualitatifs

- Un enjeu de communication sur la plus-value apportée par la PMI pour les familles et pour déconstruire certaines représentations souvent négatives de la part des familles car se réduisant aux mesures de placement.
- Un vrai intérêt de la part de la PMI pour une interaction étroite avec les acteurs locaux de la petite enfance pour des interactions renforcées et complémentaires à destination des familles.

L'unité de travail social de la CAF36

Moyens et modalités d'intervention de proximité

- Le service s'inscrit dans la politique de soutien dans la fonction parentale promue par la CNAF.
- Une équipe de travailleurs sociaux est au service des familles allocataires CAF lors d'évènements familiaux (séparation, décès, attente d'un enfant).
- Les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous personnalisés afin d'informer, conseiller, orienter et faciliter l'accès à l'ensemble des droits des familles en fonction de la situation rencontrée.

Les enjeux pour le service

- Prendre place dans le réseau d'acteurs locaux au titre de l'interconnaissance et pour partager des constats, de mobilisation des compétences et de conseil aux partenaires (sur les bonnes pratiques et l'orientation notamment).
- De l'AIOA pour une orientation systématique des familles même si celles-ci sont contactées par la CAF en cas de changement de situation.

Synthèse Parentalité

Forces	Faiblesses
• Un service récent « l'Espace Parents », pertinent, qui propose des activités dédiées à la parentalité. • Un travail en cours de structuration des partenariats pour bien optimiser la proposition faite aux familles (un axe fort de la 1ère CTG et une concrétisation opérationnelle très pertinente).	• Globalement très peu voire pas d'enfants en situation de handicap accueillis dans les services enfance/jeunesse ni même d'enfants issus de familles en situation de précarité. • Une image très négative et déformée des services de la PMI par les parents. • Des encadrants qui se questionnent aussi parfois concernant les postures à tenir face à certaines situations.
Points de vigilance	**Axes de progrès (enjeux)**
• Des problématiques éducatives observées par tous les encadrants de services petite enfance, enfance et jeunesse. • Des parents qui expriment une certaine crainte d'ingérence dans les affaires familiales via les actions dédiées à la parentalité. • D'autres qui sont dans la négation de certains problèmes rencontrés par leurs enfants. • Des parents en situation d'aidants dont l'un des parents arrête complètement de travailler pour accompagner leur enfant malade ou en situation de handicap. Un vrai risque d'isolement.	• Un travail de communication à réaliser concernant les services d'accompagnement dans la fonction parentale. • Une réflexion à mener concernant les leviers possibles pour mieux répondre aux problématiques éducatives (formations des encadrants, actions de sensibilisation/prévention, renforcement de l'interaction avec les partenaires spécialisés qui sont aussi en attente pour du conseil). • Renforcer la politique d'inclusion dans les services communautaire : communication ajustée à destination des familles mais aussi des prescripteurs, renforcement de l'interaction active avec les partenaires. • Un enjeu de ciblage des parents aidants et de communication concernant les possibilités d'accompagnement (dont groupe de parole ou pair-aidance) et d'accueil des enfants dans les services.

a) Des recommandations partagées par les élus

Des recommandations en cours de préfiguration :

- Création d'un guichet unique pour simplifier les démarches,
- Révision de la politique tarifaire,
- Mise en place d'un Point Information Jeunesse,
- Harmonisation et adaptation des horaires d'ouverture des services.

b) Les équipements et dispositifs

Les équipements

- ***Un complexe sportif*** comprenant :

  ☒ Un gymnase
  ☒ Une salle de convivialité
  ☒ Un dojo
  ☒ Une salle multisports
  ☒ Une salle de musculation
  ☒ 3 terrains de football
  ☒ Des courts de tennis extérieurs et 2 courts intérieurs ☒
  Un city-stade

- ***L'Asphodèle :*** salle des fêtes et salle de spectacles.
- ***L'ODAKIM*** : espace intergénérationnel avec plusieurs salles d'activités, d'expositions et de réunions.
- ***3 écoles :*** 1 école élémentaire, 1 école maternelle et un groupe primaire.
- ***Le Mosaic*** comprenant :

  ☒ La bibliothèque
  ☒ Des salles à disposition des associations
  ☒ Une salle de réunion
  ☒ La ludothèque

- ***L'espace rencontres Mis et Thiennot :*** offrant 2 salles de réunion et/ ou d'activités.

Les dispositifs

- 63 associations dans des domaines variés
- Le CCAS
- Un Habitat Regroupé pour Personnes Agées avec la perspective de la création d'une Maison commune intergénérationnelle
- Le conventionnement d'objectifs et de moyens avec la FOL 36
- La Maison des familles

IV. Les orientations et les objectifs pédagogiques 2025/2028.

Orientation stratégique 1 : Promouvoir le vivre ensemble par une éducation inclusive et équitable ou chaque public peut s'épanouir pleinement.

Enjeux en faveur des publics accueillis	Objectifs pour les professionnels
Favoriser l'accès pour tous : en garantissant à travers des actions et des dispositifs que chaque public, quels que soient ses origines sociales, culturelles ou son handicap, puisse accéder à l'ensemble des activités éducatives proposées. **Valoriser les capacités de tous** : en sensibilisant les publics et les familles à l'importance de l'acceptation et du respect des diversités sociales, culturelles et personnelles, afin de construire un environnement éducatif bienveillant et solidaire. **Renforcer le vivre ensemble** : en développant des projets qui encouragent la coopération, la citoyenneté et le respect des capacités de tous, afin de nourrir un esprit d'ouverture et de permettre à chaque public de devenir acteur/ auteur de son propre parcours.	**Renforcer les liens entre les structures accueillant du public**: en favorisant l'interconnaissance entre professionnels, afin de soutenir l'émergence de projets communs, d'améliorer l'accompagnement des publics et de créer des passerelles entre les structures. **Adopter une posture d'observation active du territoire**: en identifiant les besoins des publics accueillis et repérer les leviers d'accompagnement adaptés aux personnes en difficulté ou en situation d'isolement. **Renforcer la professionnalisation des acteurs éducatifs** : en mettant en place une démarche de formation pour développer des connaissances partagées qui facilitent l'accompagnement des publics, tout en favorisant une meilleure compréhension des diversités sociales, culturelles et personnelles.

Orientation stratégique 2 : Intégrer la dimension environnementale et la transition écologique dans une posture éducative globale visant à former des citoyens éclairés et responsables face aux enjeux environnementaux et climatiques.

Enjeux en faveur des publics accueillis	Objectifs pour les professionnels
Sensibiliser, informer et éduquer : en développant auprès des publics accueillis, de manière progressive une conscience environnementale, (selon l'âge et les structures). **Renforcer les responsabilités :** en obtenant des réflexes pour pérenniser les actions. *"Porter une attention particulière aux bienfaits d'une bonne alimentation et de l'activité physique et culturelle sur la santé et l'environnement."*	**Favoriser l'engagement des publics** en les impliquant activement autour de valeurs partagées et des enjeux environnementaux communs. **Donner du sens aux actions éducatives** en garantissant leur continuité tout au long du parcours éducatif du public accueilli. **Valoriser et diffuser les bonnes pratiques écoresponsables** en renforçant la cohérence entre les structures et promouvoir une démarche environnementale positive et non culpabilisante. **Renforcer la professionnalisation des acteurs éducatifs** en les sensibilisant à une transmission des savoirs et pratiques plus durables.

Orientation stratégique 3: Renforcer les actions collaboratives et partenariales pour une approche éducative transversale et cohérente afin de développer une synergie entre les différents acteurs éducatifs et les partenaires locaux.

Enjeux en faveur des publics accueillis	Objectifs pour les professionnels
Faire connaître l'offre partenariale locale : en valorisant les ressources disponibles à l'échelle locale auprès du public accueilli et en assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives menées à l'échelle du territoire. **Éveiller et développer la curiosité des enfants** : en favorisant la rencontre directe avec les partenaires du territoire et en menant des projets éducatifs tournés vers l'extérieur des structures habituelles.	**Promouvoir la collaboration interservices** : en concevant et en mettant en œuvre des projets éducatifs transversaux. **Renforcer les partenariats locaux** : en mobilisant les associations, les structures culturelles et sportives, les entreprises locales et les institutions éducatives pour co-construire des projets adaptés aux besoins du territoire et des publics accueillis. **Faciliter la communication et la mutualisation des ressources** : en optimisant les échanges d'information et mutualiser les moyens.

Orientation stratégique 4 : Créer une dynamique collective autour du parcours éducatif afin de garantir une continuité éducative de manière adaptée aux besoins des publics accueillis et de leurs familles.

Enjeux en faveur des publics accueillis	Objectifs pour les professionnels
Renforcer la confiance en soi des enfants en les accompagnant progressivement vers plus d'autonomie tout au long de leur parcours éducatif, dans les différentes structures fréquentées. **Créer du lien entre les publics accueillis** en facilitant les transitions entre les âges et encourager la continuité éducative. **Sensibiliser les jeunes au bénévolat aux actions de volontariat** en encourageant leur engagement citoyen et favoriser les interactions sociales à l'échelle locale. **Favoriser l'implication active des enfants** en les associant à la co-construction des projets pour qu'ils deviennent acteurs des décisions les concernant.	**Favoriser la continuité entre les temps éducatifs** en mettant en place des passerelles entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, grâce à une concertation régulière et à la mise en œuvre de projets d'animations partagés entre les différents intervenants. **Développer des projets intergénérationnels et inter structures** en réunissant différents groupes d'âges autour d'initiatives communes, afin de renforcer la cohérence et l'interconnaissance entre les structures du territoire. **Reconnaître et valoriser les familles comme acteurs éducatifs** en les associant à la réflexion, à la co-construction et à la réalisation des projets, pour encourager leur implication active dans le parcours éducatif des publics accueillis.

V. L'offre éducative au Poinçonnet de 3 mois à 25 ans.

Intitulé de l'offre	Service porteur	Tranche d'âge concernée
Conseil Municipal des Enfants	Affaires Scolaires/ jeunesse	8 à 11 ans
Bibliothèque	Culture et communication	Multi générationnel
Ludothèque	Culture et communication	Multi générationnel
Pauses méridiennes	Affaires Scolaires/ jeunesse	Ecoles primaires
Séjour hiver	Sport et vie associative	12 ans à 17 ans
Relais Petite Enfance	Petite Enfance/ Parentalité	
Accueils de loisirs périscolaires	Affaires Scolaires/ jeunesse	Ecoles primaires
Accueils de loisirs mercredis, Petites vacances et grandes vacances	FOL 36	3 à 12 ans
Crèche	Petite Enfance/ Parentalité	3 mois à 5 ans
Accueil jeunes	FOL 36	12 à 17 ans
Pôle parentalité	Petite Enfance/ Parentalité	Multi générationnel
Bourse BAFA	CCAS	16 à 25 ans
Bourse Défi Jeunes	Maison des familles	16 à 30 ans
Activ' et vous	Affaires Scolaires/ jeunesse	6 à 12 ans
Semaines thématiques	DESVA	3 mois à 18 ans

VI. L'articulation du PEDT avec les différents dispositifs existants

a) avec la Convention Territoriale Globale

Les actions menées par la Caf sur le territoire de la commune du Poinçonnet, tant en matière d'optimisation des dispositifs existants que de développement de nouvelles offres, poursuivent plusieurs objectifs :

- Permettre aux familles de mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Renforcer la relation parent-enfant, soutenir le développement de l'enfant et accompagner les jeunes,
- Créer les conditions propices à l'autonomie ainsi qu'à l'insertion sociale et professionnelle,
- Soutenir les familles dans l'amélioration de leur cadre de vie et de leurs conditions de logement.

À l'échelle locale, ces interventions viseront à consolider et adapter les services en place, à développer une politique active de soutien à la parentalité, et à encourager le renforcement du lien social entre les habitants.

b) en coordination avec le label Plan Mercredi

La charte qualité « Plan Mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

La labellisation est un moyen de poursuivre et d'affirmer les orientations pédagogiques engagées sur le territoire.

Afin d'apporter une plus grande efficience éducative pour l'enfant et d'asseoir le principe de coéducation des projets entre les différents acteurs éducatifs, des projets et des actions croisés sont mis en place. Le PEDT doit poursuivre cette démarche et l'intensifier.

- **Pour une cohérence éducative sur le territoire définie et reconnue**
- **Par la mobilisation de projets transversaux entre les différents acteurs**
- **Pour une continuité et une volonté de prise en charge dans tous les temps de vie de l'enfant**

c) Le conventionnement avec la FOL 36

Afin de mettre en œuvre la politique éducative sur les structures extrascolaires et le mercredi, une convention d'objectifs et de moyens est signée entre la FOL de l'Indre et la municipalité.

Cette convention désigne les stratégies pédagogiques et financières entre les deux parties à destination des 4-17 ans.

d) La Maison des familles : un espace conçu pour les familles, orienté vers la création d'un guichet unique.

La création de la Maison des familles permet aux familles d'avoir un lieu unique. Pôle d'informations, de ressources et d'échanges, cette maison est au service des familles.

Le service Affaires Scolaires Jeunesse, le Relais Petite Enfance, le pôle parentalité et l'accueil jeunes (POPA) y sont installés.

La création d'un guichet unique facilitera la coordination de toutes les démarches, au bénéfice des familles et de l'accueil du public.

e) Une coordination assurée par la Direction des services de l'Éducation, du Sport et de la Vie associative.

Le pilotage de la politique éducative mené par les élus est fait par la Direction des services de l'Education, du Sport et de la Vie associative. Cette direction comprend 5 services distincts :

- Petite Enfance
- Parentalité
- Restauration scolaire
- Sport et Vie Associative
- Affaires Scolaires/ Jeunesse

Des moyens de communications avec les familles

- Affichage au niveau des écoles
- Le passage d'informations via les cahiers des élèves
- Le site internet
- Le portail famille
- La Maison des familles

VII. Les rythmes éducatifs

a) L'organisation de la semaine scolaire au Poinçonnet

Le rythme éducatif est organisé sur 4 jours dans les 3 écoles :

- Ecole Elémentaire Jacques Prévert
- Groupe scolaire François Rabelais
- Ecole maternelle Petite Fadette

Les horaires définis sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 16 h 30

b) Une articulation entre les différents services périscolaires

3 dispositifs périscolaires agrémentent la prise en charge de l'enfant sur le temps scolaire :

- Les accueils de loisirs périscolaires
- Les pauses méridiennes
- Les transports scolaires

La coordination entre les temps scolaires et périscolaires est assurée par le service Affaires Scolaires/ Jeunesse et notamment des coordonnateurs. Leurs rôles étant d'assurer le bon déroulement pédagogique et sécuritaire de l'ensemble des structures périscolaires dans les différents établissements scolaires.

XIII. L'évaluation du projet

a) Par les différents partenaires du PEDT

- Les partenaires institutionnels : Éducation Nationale, SDEJS 36 et CAF 36
- Les directeurs des écoles de la ville et le directeur du collège de rattachement
- Les partenaires : ADAPEI, Mission Locale, CD 36
- Les partenaires associatifs : APPE et FOL 36
- Les services municipaux de la commune
- Les élus municipaux

b) Le pilotage et la coordination du PEDT

Le comité de pilotage du PEDT est composé ainsi :

- Le Maire et les élus délégués à la Petite Enfance - Enfance - Jeunesse.
- Directeurs ou des représentants de chaque groupe scolaire et du collège
- Représentants de l'Association des parents d'élèves (APPE) de chaque école.
- SDEJS de l'Indre.
- CAF de l'Indre.
- Inspection Académique de l'Indre.

- FOL de l'Indre.
- Les partenaires : ADAPEI, Mission Locale ; CD 36
- Les parents représentants
- Responsable du service Petite Enfance.
- Responsable du service REP/ Parentalité
- Responsable du service restauration scolaire
- Coordinateurs des services périscolaires
- Responsable de la bibliothèque / ludothèque
- Responsable du service Affaires Scolaires / Jeunesse.
- Directeur des services Education, Sport et Vie Associative

Ce comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an, et plus en fonction des besoins pour remplir ses missions de coordination.

Le comité de pilotage a pour mission la coordination du PEDT :

- En veillant à la mise en œuvre, au respect des objectifs pédagogiques et à l'organisation générale du PEDT
- En apportant des solutions en cas de problèmes de fonctionnement et / ou organisationnels
- En amendant un règlement intérieur relatif au bon déroulement de l'organisation générale du PEDT et en veillant au bon respect de celui-ci
- En réalisant une évaluation annuelle, afin de proposer les régulations nécessaires à l'amélioration du PEDT

Le comité de pilotage se réunira à minima une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PEDT.

Les critères d'évaluations seront définis par le comité qui veillera entre autres au respect des indicateurs suivants :

- L'organisation de l'offre éducative
- Les objectifs pédagogiques portés par le PEDT
- La fréquentation et l'intérêt des différentes activités
- La pertinence éducative et fonctionnelle de l'organisation globale et des projets menés

Ce document est non exhaustif et est appelé à évoluer tout au long de sa mise en œuvre. Il sera agrémenté par tous les projets pédagogiques et éducatifs des différentes structures.

Le Maire,

Danielle DUPRE-SEGOT

Le PoinConnet en Berry

ministère éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Indre

la ligue de l'enseignement
FÉDÉRATION INDRE

Informer
partager
écouter
accompagner
parentalité